



LES VILLES AU CŒUR  
DE LA POLITIQUE  
D'INTÉGRATION  
PANORAMA DE  
L'ACTION DE DIX  
CITÉS EUROPÉENNES

**6** CAHIERS DU BLI - DÉCEMBRE 2011  
VERA HANEWINKEL

TÉLÉCHARGEABLE SUR [WWW.LAUSANNE.CH/CAHIERSDUBLI](http://WWW.LAUSANNE.CH/CAHIERSDUBLI)



BUREAU LAUSANNOIS  
POUR L'INTÉGRATION  
DES IMMIGRÉS



## LES «CAHIERS DU BLI»

Les «Cahiers du BLI» sont un forum de partage et d'échange. Cette collection de publications sur Internet est ouverte à des jeunes auteurs comme à des auteurs confirmés, dont les travaux sont en lien avec la politique d'intégration et la prévention du racisme. Les positions défendues ne reflètent pas nécessairement celles du BLI et n'engagent que leurs auteurs.

**EDITEUR** | Bureau lausannois pour l'intégration des immigrés, Ville de Lausanne

**AUTEUR** | Vera Hanewinkel

**GRAPHISME** | alafolie.ch

© Bureau lausannois pour l'intégration des immigrés, Ville de Lausanne, décembre 2011.



# SOMMAIRE

---

Avant-propos .....	5
Introduction .....	6
Les villes, modérateurs de l'intégration .....	7
L'intégration des immigrants et les Etats membres de l'Union européenne .....	7
Le rôle des villes en matière d'intégration des immigrants .....	8
<i>L'exemple allemand</i> .....	9
<i>L'exemple français</i> .....	10
Panorama des politiques d'intégration de dix villes européennes .....	11
Berlin (Allemagne) .....	11
<i>Contexte: le fédéralisme allemand</i> .....	11
<i>Structures administratives – dispositif d'intégration</i> .....	11
<i>Genèse de la politique berlinoise en matière d'intégration (2000-2011)</i> .....	12
<i>Politique d'accueil et de bienvenue</i> .....	12
<i>Citoyenneté et participation</i> .....	12
<i>Prévention du racisme</i> .....	14
<i>Dialogue interreligieux</i> .....	14
Francfort (Allemagne) .....	15
<i>Le dispositif d'intégration</i> .....	15
<i>Politique d'accueil et de bienvenue</i> .....	15
<i>Citoyenneté et participation</i> .....	16
<i>Prévention du racisme</i> .....	16
Barcelone (Espagne) .....	16
<i>La population des immigrants et le développement des politiques interculturelles</i> .....	17
<i>Politique d'accueil et de bienvenue</i> .....	18
<i>Citoyenneté et participation</i> .....	18
<i>Prévention du racisme et d'autres formes de discrimination</i> .....	19
Leicester (Angleterre) .....	19
<i>Accueil des nouveaux arrivants</i> .....	19
<i>Leicester Partnership et la stratégie «One Leicester»</i> .....	20
<i>Citoyenneté et participation</i> .....	21
<i>Prévention du racisme et d'autres formes de discrimination</i> .....	21
<i>Cadre national</i> .....	22
Malmö (Suède) .....	22
<i>Administration municipale et genèse des politiques d'intégration</i> .....	22
<i>Politique d'accueil et de bienvenue</i> .....	22
<i>Citoyenneté et participation</i> .....	23
<i>Prévention du racisme et lutte contre les discriminations</i> .....	24
Toulouse (France) .....	24
<i>Préliminaire</i> .....	25
<i>Politique d'accueil et de bienvenue</i> .....	25
<i>Citoyenneté et participation</i> .....	25
<i>Prévention du racisme et lutte contre les discriminations</i> .....	26

Rotterdam (Pays-Bas)	27
<i>La genèse des politiques d'intégration</i>	27
<i>Politique d'accueil et de bienvenue</i>	27
<i>Citoyenneté et participation</i>	28
<i>Approche de la citoyenne urbaine</i>	28
<i>Lutte contre les discriminations</i>	28
Bruxelles (Belgique)	29
<i>La politique d'intégration au niveau national</i>	29
<i>La politique d'intégration à Bruxelles</i>	30
<i>La politique en matière d'intégration de la Commission communautaire flamande</i>	30
<i>Brussels onthaalbureau</i>	31
<i>Minderhedenforum</i>	31
<i>La politique de la Commission communautaire française (COCOF)</i>	32
<i>Le Centre bruxellois d'action interculturelle (CBAI)</i>	32
<i>Le CIRE (Coordination et initiatives pour réfugiés et étrangers)</i>	32
<i>Citoyenneté et participation (Ville de Bruxelles)</i>	33
<i>Prévention du racisme et égalité des chances</i>	33
Turin (Italie)	34
<i>Développement de la politique d'intégration à Turin</i>	34
<i>Accueil des nouveaux arrivants et accompagnement des immigrants</i>	35
<i>Citoyenneté et participation</i>	35
<i>Lutte contre les discriminations</i>	36
Lausanne (Suisse)	37
<i>Le dispositif d'intégration des immigrants</i>	37
<i>Accueil des nouveaux arrivants</i>	37
<i>Citoyenneté et participation</i>	38
<i>Lutte contre les discriminations et prévention du racisme</i>	38
Conclusion	40
Les villes – modérateurs, précurseurs, contrepouvoirs	40
L'influence des politiques de l'Union européenne	40
Liste des abréviations	43
Bibliographie	44



# AVANT-PROPOS

Cette nouvelle publication du Bureau lausannois pour l'intégration des immigrés (BLI) met en évidence le rôle pionnier des villes dans le domaine de l'intégration des étrangères et des étrangers. Proches des citoyennes et des citoyens, les villes et les communes, de Suisse et d'Europe, ont dû trouver des solutions pragmatiques et répondre aux besoins du terrain en vue d'une meilleure cohésion sociale depuis des décennies.

Son auteure, Vera Hanewinkel, s'est penchée sur dix villes européennes – Berlin, Francfort, Barcelone, Leicester, Malmö, Toulouse, Rotterdam, Bruxelles, Turin, et, bien sûr, Lausanne. Quelles sont les actions qu'elles mettent en place? Comment gèrent-elles le rôle de «portes d'entrée» aux domaines sociaux que sont le marché du travail ou la politique communale? Ce 6e Cahier du BLI offre un panorama des politiques d'intégration et présente les différentes pistes d'action que ces villes européennes ont mises en place, notamment en matière d'accueil, de prévention du racisme ou des initiatives visant à favoriser la citoyenneté.

Cette publication voit le jour au moment où le Conseil fédéral vient d'ouvrir la consultation sur la loi fédérale sur les étrangers et leur intégration. Il entend réglementer de manière plus contraignante le droit de l'intégration et l'encourager simultanément en libérant des moyens financiers supplémentaires. C'est une redéfinition des enjeux politiques et financiers, à tous les niveaux étatiques, qui se dessine pour ces prochaines années en Suisse. Nous espérons que cette redéfinition tiendra compte de la voix des villes.

**Gabriela Amarelle**

Déléguée à l'intégration de la Ville de Lausanne



# INTRODUCTION

---

L'analyse des politiques de villes en matière d'intégration des immigrés<sup>1</sup> est complexe et soumise à toute une palette d'enjeux. Les politiques au niveau communal sont soumises à l'impact des politiques régionale, nationale et même internationale. L'histoire du pays et de la région les influence également. Une analyse rigoureuse des politiques des villes en matière d'intégration des immigrés appelle donc de prendre en compte ces différents aspects.

La présentation suivante a été effectuée dans le cadre d'un stage de six mois au Bureau lausannois pour l'intégration des immigrés (BLI). Elle ne prétend pas satisfaire à toutes les exigences d'une analyse scientifique. Le temps et les sources à disposition pour la recherche ont manqué pour approcher le sujet dans toute sa

complexité. Néanmoins, cette étude poursuit l'objectif de donner un aperçu général des différentes politiques d'intégration mises en place dans dix villes européennes.

La recherche se base quasi exclusivement sur des informations accessibles en ligne, qui, nous l'espérons, ne souffrent pas trop d'une actualisation défailante. Elles ont été complétées par des contacts directs.

Au-delà de cette question, une analyse des politiques en matière d'intégration est parfois confrontée à d'autres difficultés:

- le caractère transversal des processus d'intégration qui contribue à la complexité de ce domaine politique;
- la pluralité des acteurs respectifs;

---

1. Pour des questions de lisibilité, le texte suivant s'abstient d'adopter à chaque fois la forme masculine et féminine. Au lieu de cela,

la forme masculine implique toujours aussi la forme féminine.

- le manque d'un organe central responsable pour la gestion des politiques d'intégration;
- les changements fréquents (du pouvoir) auxquels le domaine politique est soumis.

L'exposé suivant se veut un point de départ pour de futures analyses. L'idée principale? Présenter une vision globale de quelques approches politiques à l'échelle locale. Elles peuvent servir comme «banque d'idées» sur l'action des villes en faveur de l'intégration des immigrés. La présentation des villes – à caractère plus descriptif qu'analytique – se concentre sur quatre thèmes centraux:

- Politique d'accueil et de bienvenue;
- Citoyenneté et participation;
- Intégration professionnelle et sociale<sup>2</sup>;
- Prévention de racisme et des discriminations – égalité des chances.

## LES VILLES, MODÉRATEURS DE L'INTÉGRATION

L'intégration tant des immigrés que des autochtones se fait essentiellement sur le plan local. Ce sont les villes qui gèrent les «portes d'entrées» aux domaines sociaux que sont le marché du travail ou la politique à l'échelle communale. En d'autres termes, les villes sont des modérateurs de l'intégration: le traitement administratif des questions de l'intégration des immigrés ainsi que le contact direct avec les individus immigrés sont dans leurs mains.

Il n'en demeure pas moins que les politiques régionales, nationales et même internationales peuvent influencer, dans le même temps, la politique des villes en matière d'intégration.

**FÉDÉRALISME: DANS LE MONDE, QUELQUE TRENTE ÉTATS SONT CONSIDÉRÉS COMME DES ÉTATS FÉDÉRALISTES, PARMIS LESQUELS ON TROUVE LA BELGIQUE, LA SUISSE, L'ALLEMAGNE ET L'ESPAGNE. UN ÉTAT FÉDÉRAL EST COMPOSÉ DE PLUSIEURS ÉTATS FÉDÉRÉS QUI POSSÈDENT EUX-MÊMES LEUR PROPRE CONSTITUTION. ILS DISPOSENT DONC D'UNE CERTAINE AUTONOMIE FACE À L'ÉTAT FÉDÉRAL ET PARTICIPENT À LA PRISE DES DÉCISIONS. LA MAJORITÉ DES PAYS DU MONDE SONT DES ÉTATS UNI-**

**TAIRES QUI NE POSSÈDENT QU'UN SEUL CENTRE DE DÉCISION: C'EST L'ÉTAT QUI DÉTERMINE LES COMPÉTENCES DES AUTRES NIVEAUX ÉTATIQUES, COMME LES RÉGIONS OU LES VILLES. DANS LES FAITS, LES ÉTATS UNITAIRES PEUVENT ÊTRE AUSSI OU MÊME PLUS DÉCENTRALISÉS QUE LES ÉTATS FÉDÉRALISTES, MAIS À LA DIFFÉRENCE DE CES DERNIERS, L'ÉTAT PEUT, S'IL LE SOUHAITE, RÉDUIRE LE POUVOIR DES ACTEURS LOCAUX ET RÉGIONAUX (ANDERSON 2008: 18)**

Pour les villes européennes, les politiques de l'Union européenne (UE) en matière d'intégration jouent un rôle de plus en plus important dans les politiques nationales d'intégration et, donc, dans les politiques communales respectives.

## L'INTÉGRATION DES IMMIGRÉS ET LES ÉTATS MEMBRES DE L'UNION EUROPÉENNE

L'intégration des immigrés est devenue une des principales préoccupations des États membres de l'Union européenne (UE). Même si le design des politiques en matière d'intégration des immigrés reste surtout dans les mains des gouvernements nationaux, l'UE s'engage de plus en plus dans ce domaine. Au cours de ces dernières années, un cadre commun pour l'intégration des immigrés a été établi, cadre qui facilite l'échange dans ce domaine entre les différents pays. Ainsi a été créé un Réseau des points de contact nationaux sur l'intégration, qui se veut un forum d'échange pour assurer la cohérence entre les politiques nationales et les initiatives au niveau européen.

C'est dans cet esprit qu'un *Manuel sur l'intégration à l'intention des décideurs politiques et des praticiens* réunit des exemples des bonnes pratiques en matière d'intégration des immigrés. Onze principes de base communs (Common Basic Principles - CBPs) ont été développés: ils ont pour but d'accompagner les États membres dans la création de politiques d'intégration cohérentes, ainsi que de mettre en œuvre et d'évaluer ces politiques<sup>3</sup>. L'Espagne se présente comme l'exemple d'un pays ayant déjà introduit ces principes dans son Plan stratégique sur la citoyenneté et l'intégration<sup>4</sup> (Carrera 2008: 57).

2. A cause de l'ampleur de ce domaine, seulement un projet exemplaire est présenté.

3. Le guide est accessible en ligne: [http://ec.europa.eu/home-affairs/doc\\_centre/immigration/docs/2007/handbook\\_2007\\_en.pdf](http://ec.europa.eu/home-affairs/doc_centre/immigration/docs/2007/handbook_2007_en.pdf)

(consulté le 9 juin 2011).

4. Plan Estratégico de Ciudadanía e Integración (2007 – 2010): [http://ec.europa.eu/ewsi/UDRW/images/items/docl\\_1313\\_577775293.pdf](http://ec.europa.eu/ewsi/UDRW/images/items/docl_1313_577775293.pdf) (consulté le 5 juillet 2011).

Conséquence du processus d'échange entre les pays membres de l'UE et de la création d'un cadre commun pour l'intégration des immigrés, les politiques nationales d'intégration développent aujourd'hui certaines tendances convergentes. Dans ce contexte, on observe que les nouveaux programmes d'intégration adoptent de plus en plus un caractère «citoyen», insistant «sur les devoirs comme réciproques des droits, sur la loyauté attendue en contrepartie de l'accueil» (CIRE 2009: 4). Au-delà, les stratégies politiques mettent un fort accent sur l'accueil des nouveaux arrivants, afin de faciliter leur insertion professionnelle et sociale. Ces programmes d'accueil contiennent, comme principaux éléments, l'apprentissage de la langue nationale ainsi qu'une éducation civique, donc une introduction aux normes et aux valeurs de la société d'accueil. Il arrive aussi qu'une orientation professionnelle soit offerte. Dans plusieurs pays, dont la France, la participation au programme d'accueil est obligatoire. Si ce n'est pas le cas, la participation est encouragée – c'est une tendance forte – soit par des incitations financières, soit par des menaces de sanctions. A l'instar des Pays-Bas qui ont été les précurseurs dans ce domaine, plusieurs pays européens ont déjà mis en place ou envisagent d'établir un test d'intégration qui doit être passé dans le pays d'origine, préalablement à l'immigration (dans le cas, notamment, de regroupement familial). Autre tendance observée: l'introduction de tests de citoyenneté pour ceux qui engagent une démarche de naturalisation (CIRE 2009: 4-6).

Les stratégies d'intégration des immigrés des divers pays européens dévoilent encore d'autres évolutions parallèles. A titre d'exemple:

- l'introduction de mesures antidiscriminatoires et d'initiatives en faveur du dialogue interreligieux;
- l'établissement d'un système de monitoring et d'évaluation à l'aide d'indicateurs qualitatifs et quantitatifs.

Ces tendances convergentes des politiques d'intégration des Etats membres de l'UE se manifestent aussi à l'échelle locale. Le projet de recherche «Multicultural Policies and Modes of Citizenship in European Cities» lancé par l'UNESCO ainsi que le réseau des villes CLIP («Cities for local integration policies»<sup>5</sup>) contribuent à ce mouvement

en intensifiant le dialogue et l'échange des bonnes pratiques entre les villes concernées.

Malgré ces développements, les politiques nationales d'intégration demeurent fortement conditionnées par «les formes de l'histoire nationale, les traditions des institutions providentielles, la conception de la démocratie et de la nation, le caractère plus ou moins centralisé de l'action étatique, [ainsi que] les pratiques des institutions d'éducation» (CIRE 2009: 4).

**CITOYENNETÉ EUROPÉENNE ET SES CONSÉQUENCES EN VUE DE L'INTÉGRATION DES IMMIGRÉS AVEC L'ACCORD DE MAASTRICHT, QUI A PRIS EFFET EN 1993, UNE NOUVELLE 'CITOYENNETÉ EUROPÉENNE' A ÉTÉ INTRODUITE. PAR CONSÉQUENT, LES CITOYENS DES PAYS MEMBRES DE L'UE QUI RÉSIDENT DANS UN AUTRE PAYS EUROPÉEN QUE LE LEUR ONT LE DROIT DE VOTE DANS LES ÉLECTIONS COMMUNALES DE CE PAYS D'ACCUEIL. AINSI SE CRÉE UNE DISTINCTION ENTRE LES IMMIGRÉS EUROPÉENS ET LES IMMIGRÉS VENANT D'UN PAYS HORS UE (◊ ÉTAT TIERS). CETTE DISTINCTION EST D'AUTANT PLUS VISIBLE DANS LES PAYS - COMME L'ALLEMAGNE - QUI N'ACCORDE PAS LE DROIT DE VOTE À TOUS LES IMMIGRÉS: UNE INÉGALITÉ CONCERNANT LES POSSIBILITÉS DE PARTICIPATION POLITIQUE ET AINSI L'ACCÈS AUX DROITS POLITIQUES EST ÉTABLIE. CETTE INÉGALITÉ SE REFLÈTE AUSSI EN VUE DES PROGRAMMES D'INTÉGRATION QUI ONT ÉTÉ MIS SUR PIED DANS PLUSIEURS PAYS EUROPÉENS. ILS S'ADRESSENT EXCLUSIVEMENT AUX CITOYENS DES ÉTATS TIERS. POUR EUX, LA PARTICIPATION EST SOUVENT OBLIGATOIRE ALORS QUE LES IMMIGRÉS VENANT D'UN ÉTAT MEMBRE DE L'UE NE SONT PAS PRIÉS D'Y PARTICIPER.**

## **LE RÔLE DES VILLES EN MATIÈRE D'INTÉGRATION DES IMMIGRÉS**

En analysant l'évolution des politiques d'intégration dans les pays européens, on constate encore une autre tendance, celle de mettre un accent particulier sur la participation des acteurs locaux (Commission of the European Communities 2006: 5), en d'autres termes sur le rôle des villes.

L'interaction des représentants de la société d'ac-

5. Nom en français: Réseau de villes européennes pour une politique d'intégration des migrants.



cueil et des communautés d'immigrés s'exprime dans des espaces concrets: les quartiers, l'école, des clubs sportifs. Cette interaction se produit au niveau local. Elle est à la base de l'intégration sociale des immigrés. Il n'est donc pas surprenant que, souvent, les villes jouent un rôle de précurseurs dans l'introduction de mesures favorisant l'insertion de la population immigrée. Dans de nombreux pays, ce sont les villes qui, dans une approche «bottom-up», incitent les responsables politiques régionaux ou nationaux à créer et à développer des politiques d'intégration.

### L'EXEMPLE ALLEMAND

Malgré la croissance de la population étrangère observée depuis nombre d'années et l'arrivée massive de travailleurs étrangers, dit «Gastarbeiter» dans les années 1960, l'Allemagne a, jusque dans les années 1990 et même au-delà, nié la réalité démographique, en répétant haut et fort ne pas être un pays d'immigration<sup>6</sup>. Longtemps l'introduction de mesures en faveur de l'intégration des immigrés a été jugée inutile. Cette attitude nationale a eu des répercussions au niveau local, puisque l'Etat n'a guère alloué de ressources financières aux municipalités pour mettre en œuvre des dispositifs favorisant l'insertion sociale des résidents immigrés (Häußermann/Kaplan 2008: 20). Aujourd'hui encore, ce sont essentiellement les villes qui ressentent les conséquences de cette inattention à la question de l'intégration des immigrés.

Mais ce sont aussi elles qui, malgré ces barrières posées par l'Etat, ont été à l'origine des politiques en faveur de l'intégration des immigrés. Elles sont les premières à observer la diversification culturelle, par exemple, dans les salles de classes et les quartiers. En 1981, Berlin-Ouest est ainsi la première ville allemande à créer un poste de délégué pour les étrangers («Ausländerbeauftragte»).

Les stratégies des villes allemandes en matière d'intégration des immigrés sont certes marquées, au début, par un caractère aléatoire: elles lancent des projets ad hoc, réagissant aux enjeux posés

par la présence des migrants en ville. Mais une décennie plus tard, dans les années 1990, l'intégration des immigrés entre véritablement dans l'arène politique locale. Les villes élaborent alors des concepts cohérents pour mieux intégrer la population immigrée dans la vie professionnelle et sociale. Parallèlement, l'Allemagne s'attache à traiter la question de l'intégration des immigrés à l'échelle nationale.

Sous le gouvernement composé d'une coalition entre le parti social-démocrate (SPD) et les verts (Bündnis90/Die Grünen), une réforme de la loi sur la nationalité datant de 1913 est lancée. La nouvelle loi entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2000. Pour la première fois dans l'histoire juridique de la nationalité, le principe de la naissance (jus sanguinis)<sup>7</sup> est complété par le principe du territoire (jus soli)<sup>8</sup>. La loi a également rendu possible l'acquisition de la nationalité allemande après un séjour légal de huit ans en Allemagne (au lieu de quinze ans auparavant)<sup>9</sup>.

Cette réforme de la loi est suivie en 2005 par l'entrée en vigueur de la loi sur l'immigration («Zuwanderungsgesetz»). En lançant des cours d'intégration<sup>10</sup>, cette dernière introduit des mesures d'accueil pour les nouveaux arrivants, mesures qui donnent un cadre général à l'action des villes en matière d'intégration des immigrés s'établissant en Allemagne.

Conscient que l'Etat – en d'autres termes, le niveau national – peut créer un cadre politique à l'introduction et à l'évolution des politiques d'intégration à l'échelle régionale et locale (de manière «top-down»), le gouvernement allemand, sous l'impulsion de la chancelière Angela Merkel (coalition des chrétiens-démocrates (CDU) et des libéraux (FDP)), conçoit un Plan national pour l'intégration des immigrés («Nationaler Integrationsplan»), présenté en juillet 2007, dans le cadre du deuxième Sommet pour l'intégration («Integrationsgipfel»).

Ce plan national contient notamment un chapitre sur l'intégration à l'échelle locale. On y trouve

6. Traduction: «Deutschland ist kein Einwanderungsland».

7. Principe du sang selon lequel les enfants reçoivent la nationalité de leurs parents.

8. Principe du sol selon lequel la nationalité d'un pays peut être accordée aux enfants qui sont nés sur le territoire du pays indépendamment de la nationalité de leurs parents.

9. Pour en savoir plus: [http://www.bpb.de/themen/OHCOPK,0,0,Die\\_Reform\\_Staatsangeh%F6rigkeitsrechts\\_und\\_das\\_neue\\_Einb%FCrgerungsrecht.html](http://www.bpb.de/themen/OHCOPK,0,0,Die_Reform_Staatsangeh%F6rigkeitsrechts_und_das_neue_Einb%FCrgerungsrecht.html) (consulté le 14 juin 2011).

10. «Integrationskurse»: Cours de langue (600 heures) et orientation civique (30 heures).

des recommandations en vue de la création des concepts cohérents pour l'intégration des immigrants dans les villes<sup>11</sup>. Se dégage alors rapidement une tendance à la «standardisation» des politiques communales d'intégration (Scott 2011).

L'exemple de l'Allemagne montre, d'une part, que les villes peuvent être à l'origine de la création des politiques en matière d'intégration des immigrants et des précurseurs dans ce domaine. D'autre part, les politiques à l'échelle nationale peuvent aussi servir de référence pour les villes en leur mettant à disposition un cadre cohérent au sein duquel les autorités locales peuvent développer des stratégies adaptées aux besoins locaux.

### L'EXEMPLE FRANÇAIS

Dans les années 1980, l'échec des politiques locales d'intégration en France a mené à la prise en charge de ce domaine par l'Etat. C'est lui qui, par la suite, introduit des politiques des villes à l'échelle nationale pour soutenir des quartiers précaires (Sackmann 2001: 86). Le dispositif démocratique mis en place à Toulouse est le résultat de ce développement (cf. ci-dessous). En France, la création des politiques en matière d'intégration est donc une compétence de l'Etat. Des politiques sont ensuite mises en œuvre au niveau régional et local par des acteurs nationaux qui agissent de la même manière sur l'ensemble du territoire français.

Si les villes peuvent jouer un rôle d'initiateurs et de modérateurs en matière d'intégration des immigrants, elles sont néanmoins dépendantes des positions et des politiques adoptées au niveau national. Face à ce mouvement, les villes peuvent suivre les positions des acteurs à l'échelle nationale ou... les contredire. Elles jouent donc aussi le rôle des contrepouvoirs.

EN 2009, LA MUNICIPALITÉ DE LAUSANNE S'EST PRONONCÉE CONTRE L'INITIATIVE FÉDÉRALE SOUTENUE PAR LA DROITE POPULISTE INTERDISANT LA CONSTRUCTION DES MINARETS. CETTE POSITION A ÉTÉ CONFORTÉE PAR QUELQUE 68% DES LAUSANNOIS-ES. NÉANMOINS, DEPUIS LA VOTATION D'UNE

MAJORITÉ DES CITOYENS SUISSES EN FAVEUR DE L'INTERDICTION, IL N'EST PLUS POSSIBLE DE CONSTRUIRE DES MINARETS SUR LE TERRITOIRE HELVÉTIQUE. LA VILLE DE LAUSANNE DOIT DONC SE SOUMETTRE À CETTE LOI, MÊME SI, ELLE-MÊME, LA RÉPROUVE.

Rinus Penninx (2009) résume les points forts des villes en matière d'intégration des immigrants. Selon le scientifique, les autorités locales sont, plus que les acteurs au niveau national, capables de déterminer les priorités pour mettre en place des stratégies et des actions visant à l'insertion de la population migrante, tout simplement parce qu'elles connaissent mieux les espaces urbains de cohabitation quotidienne et leurs besoins. En outre, ce sont les villes qui peuvent inciter la mobilisation des communautés de migrants lorsqu'il s'agit de participation active des immigrants à la vie politique, sociale et culturelle de la cité. Finalement, l'auteur mentionne qu'un système de monitoring efficace des impacts des mesures d'intégration des immigrants à l'échelle locale doit se faire sur le plan local (Penninx 2009: 9).

11. Le plan est téléchargeable sur: <http://www.bundesregierung.de/Content/DE/Publikation/IB/Anlagen/nationaler-integrationsplan,property=publicationFile.pdf> (consulté le 14 juin 2011).

# PANORAMA DES POLITIQUES D'INTÉGRATION DE DIX VILLES EUROPÉENNES

## BERLIN (ALLEMAGNE)

### CONTEXTE: LE FÉDÉRALISME ALLEMAND

Dans le système fédéral allemand, le pouvoir politique est divisé entre l'Etat fédéral et seize Etats fédérés («Länder»). Ces derniers ont leur propre constitution ainsi que des pouvoirs législatifs, exécutifs et judiciaires. La Loi fondamentale définit tant les compétences de l'Etat fédéral que les compétences politiques des Länder. En résumé, l'Etat fédéral est en charge de la législation dans des domaines tels que les affaires étrangères, la défense, la nationalité, la monnaie, les postes et les télécommunications, tandis que les Länder possèdent des compétences exclusives en matière d'éducation, de culture et de police (entre autres).<sup>12</sup> Les politiques communales en matière d'intégration sont donc encadrées par des approches politiques au niveau des Etats fédérés comme au niveau national.

**STATISTIQUES: UNE VILLE MULTICULTURELLE**  
LA CAPITALE ALLEMANDE COMPTE 3'387'562 HABITANTS, DONT 457'806 ÉTRANGERS (13,5 % DE LA POPULATION TOTALE). 32,5% DES ÉTRANGERS VIEN-

NENT DES PAYS MEMBRES DE L'UE. PARMI EUX, LES POLONAIS FORMENT LA PLUS GRANDE COMMUNAUTÉ. LES TURCS (22,8 % DE LA POPULATION ÉTRANGÈRE) CONSTITUENT LA MINORITÉ ETHNIQUE LA PLUS NOMBREUSE À BERLIN (AMT FÜR STATISTIK BERLIN-BRANDENBURG 2011; ÉTAT: 31.12.2010). AU TOTAL, 190 NATIONALITÉS SONT REPRÉSENTÉES.

### STRUCTURES ADMINISTRATIVES - DISPOSITIF D'INTÉGRATION

La particularité de la ville de Berlin est son caractère du «Stadtstaat»: Berlin est à la fois une ville et un Etat fédéré. Par conséquent, les organes administratifs de la ville s'occupent non seulement des tâches politiques communales (non étatiques), mais ils ont encore des responsabilités étatiques. Pour mieux gérer l'administration de la ville, Berlin est réparti en douze districts qui ont eux-mêmes des structures administratives («Bezirksverordnetenversammlung» et «Bezirksamt») présidées par un maire de district.

La politique de la ville en matière d'intégration est principalement gérée par le délégué du Sénat à l'intégration et l'immigration (plus loin: délégué à l'intégration) qui, de son côté, agit sous les ordres

<sup>12</sup>. Pour en savoir plus: Bundeszentrale für politische Bildung:  
<http://www.bpb.de/files/QR63OR.pdf> (consulté le 29 juillet 2011).

du Sénateur pour l'intégration, travail et affaires sociales. L'Office du délégué à l'intégration a été créé en 1981 (à l'époque: Office du délégué pour les étrangers). Berlin-Ouest fut donc le premier Etat fédéré allemand à créer un tel poste. L'initiative de Berlin est remarquable: jusque dans les années 1990 et même plus tard, l'Allemagne ne se reconnaissait pas comme pays d'immigration. La migration était définie comme un «phénomène temporaire». Par conséquence, les efforts pour faciliter l'intégration des immigrés étaient majoritairement jugés inutiles.

Le délégué à l'intégration et l'équipe de son bureau sont principalement chargés de:

- la conception de la politique locale en matière d'intégration (en coopération avec le Sénat et des acteurs communaux comme des associations et des ONGs qui travaillent dans le domaine de la migration et de l'intégration);
- l'analyse des phénomènes qui freinent l'intégration des immigrés et la création des mesures pour faciliter l'intégration sociale des migrants;
- la lutte contre les discriminations et les efforts en faveur de «l'ouverture interculturelle» de l'administration<sup>13</sup>.

### GENÈSE DE LA POLITIQUE BERLINOISE EN MATIÈRE D'INTÉGRATION (2000-2011)

Au cours de la première décennie des années 2000, la politique berlinoise en matière d'intégration observe une évolution significative. En voici les moments clés:

- 2003-04 Création du Conseil pour des questions sur l'intégration et migration, organe représentatif des étrangers<sup>14</sup>.
- 2005 Formulation du premier concept d'intégration au niveau de l'Etat fédéré berlinois et mise en place du Forum berlinois sur l'islam.
- 2007 Le premier Sommet berlinois d'intégration jette les bases du concept d'intégration du Sénat pour la législature 2007-2011, intitulé «Encourager la diversité et renforcer la solidarité».
- 2009 Premier rapport d'évaluation du concept d'intégration et de son application.

2010 Berlin devient le premier Etat fédéré allemand à se doter d'une Loi sur la régulation de la participation et de l'intégration, y compris la codification du principe de «l'ouverture interculturelle» des administrations berlinoises.

(Senatsverwaltung/Integrationsbeauftragter 2009: 15)

### POLITIQUE D'ACCUEIL ET DE BIENVENUE

Pour accueillir et orienter les nouveaux arrivants, la Ville de Berlin a publié une brochure intitulée *Bienvenue à Berlin* qui donne des informations détaillées sur la vie quotidienne à Berlin et les démarches administratives nécessaires pour pouvoir s'établir (légalement) en ville. La brochure a été traduite en huit langues et peut être obtenue dans les bureaux du Service des étrangers ainsi qu'auprès du contrôle des habitants.

Depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle Loi sur l'immigration en 2005, il est obligatoire pour tous les nouveaux arrivants (à l'exception des citoyens de l'UE) qui n'ont pas assez de connaissances en allemand pour converser de manière simple, de participer à un cours d'intégration. Ce cours de langue et d'éducation civique est offert par des partenaires (universités populaires, Goethe-Institut par exemple) officiellement choisis par l'Office fédéral pour les migrations et les réfugiés.

### CITOYENNETÉ ET PARTICIPATION

En Allemagne, les citoyens des Etats tiers, c'est-à-dire des Etats hors UE, n'ont pas le droit de vote lors des élections communales. Même si Berlin soutient vigoureusement l'introduction de ce droit pour tous les étrangers qui habitent depuis des années dans la capitale allemande, le *Land* Berlin ne possède pas le pouvoir d'introduire une telle loi: la Loi fondamentale qui forme le cadre juridique pour toutes les politiques sur l'ensemble du territoire allemand précise que seules les personnes possédant la nationalité allemande peuvent participer aux élections. Une exception: les citoyens de l'UE résidant en Allemagne, selon l'article 28 de la Loi fondamentale, ont le droit de vote et d'éligibilité lors des élections communales<sup>15</sup>.

13. Pour en savoir plus: <http://www.berlin.de/lb/intmig/> (consulté le 29 juillet 2011).

14. Pour des informations détaillées, voir la section «citoyenneté et participation».

15. <http://www.bundestag.de/dokumente/rechtsgrundlagen/grundgesetz/index.html> (consulté le 29 juillet 2011).

Pour donner néanmoins une voix politique aux étrangers hors UE, plusieurs villes et États fédérés en Allemagne, dont Berlin, ont mis en place des conseils des étrangers qui représentent les communautés des minorités ethniques. A Berlin, la majorité des districts dispose d'un tel conseil, qui a le droit de donner des recommandations et de poser des nouveaux thèmes sur l'agenda politique du district. La Loi sur la régulation de la participation et de l'intégration, adoptée en 2010, exige que chaque district berlinois établisse une Commission d'intégration, susceptible de remplacer à l'avenir les Conseils d'intégration (Doris Nahawandi, appel du 11 mai 2011).

Au niveau du *Land* Berlin, c'est le Conseil berlinois pour les questions d'intégration et de migration («Landesbeirat für Integrations- und Migrationsfragen»), créé en 2003, qui joue le rôle d'organe consultatif. Il défend les intérêts de la population d'origine étrangère auprès des représentants politiques. Les membres du Conseil (des représentants de la politique berlinoise et des associations migrantes et d'aide sociale) se réunissent quatre fois par an pour évaluer le travail des groupes de travail et prononcer des recommandations. Le Conseil est notamment à l'origine du Plan d'action contre le racisme et la discrimination ethnique<sup>16</sup>. Le secrétariat du Conseil se trouve au bureau du délégué à l'intégration.

Sur la base de la liaison étroite entre la possession de la nationalité allemande et l'ensemble des droits civiques (droit de vote et d'éligibilité, par exemple), Berlin a lancé une campagne intitulée «PASSt mir»<sup>17</sup>. Elle vise à promouvoir la naturalisation auprès des immigrés qui ont résidé de manière légale en Allemagne depuis huit ans au moins. Pour encourager les immigrés à passer l'examen de naturalisation (introduit en 2008), une coopération avec des universités populaires a été établie. Ces dernières offrent des cours spécialisés ainsi que du matériel de préparation pour l'examen<sup>18</sup>.

## INTÉGRATION PROFESSIONNELLE ET SOCIALE

LA CAMPAGNE «BERLIN BRAUCHT DICH!» (BERLIN A BESOIN DE TOI!) PART DE L'IDÉE QUE LA PARTICIPATION AU MONDE DU TRAVAIL CONSTITUE UN DES MOMENTS CLÉS DE L'INTÉGRATION SOCIALE DE CHAQUE INDIVIDU, QUELLE QUE SOIT SON ORIGINE. ELLE A POUR BUT D'AUGMENTER LA PRÉSENCE DES EMPLOYÉS ISSUS DE L'IMMIGRATION DANS LE SECTEUR PUBLIC BERLINOIS. JUSQU'EN 2013 LE POURCENTAGE DES EMPLOYÉS D'ORIGINE ÉTRANGÈRE DANS LES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES DOIT S'ÉLEVER À 25%. POUR ATTEINDRE CET OBJECTIF, LE SITE INTERNET DE LA CAMPAGNE<sup>19</sup> RÉUNIT DES INFORMATIONS CONCERNANT DES POSTES D'APPRENTISSAGE DISPONIBLES ET DES STRUCTURES DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE. EN OUTRE, UNE COOPÉRATION EST ÉTABLIE ENTRE LES ÉCOLES ET LES ADMINISTRATIONS DE LA VILLE AINSI QUE LES ENTREPRISES QUI OFFRENT DES PLACES D'APPRENTISSAGE, POUR UNE DIFFUSION DES INFORMATIONS SUR LES OFFRES DE TRAVAIL. LES ÉCOLES SONT APPELÉES À DEVENIR DES ACTEURS DU PLACEMENT DES ÉLÈVES SUR LE MARCHÉ DE LA FORMATION ET DU TRAVAIL. UN ATELIER A ÉTÉ DÉVELOPPÉ EXPLIQUANT AUX ÉCOLES LE CONCEPT DE LA CAMPAGNE ET LES POSSIBILITÉS DE SOUTENIR DES ÉLÈVES DANS LEUR RECHERCHE DU TRAVAIL<sup>20</sup>. LE PROJET EST GÉRÉ DANS LE CADRE DU RÉSEAU DE LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE POUR DES IMMIGRÉ-E-S À BERLIN («BERUFLICHES QUALIFIZIERUNGSNETZWERK FÜR MIGRANTINNEN UND MIGRANTEN IN BERLIN – BQN BERLIN»). CE RÉSEAU VISE L'ÉLARGISSEMENT DES STRUCTURES D'ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES D'ORIGINE ÉTRANGÈRE DANS LEUR INSERTION PROFESSIONNELLE. LES APPROCHES CENTRALES DE CE RÉSEAU SONT LES SUIVANTES:

- ÉVALUATION ET SOUTIEN DES COMPÉTENCES;
- AMÉLIORATION DES CONNAISSANCES LINGUISTIQUES;
- PRÉPARATION AUX ENTRETIENS ET TESTS D'EMBAUCHE;
- SÉCURISATION D'UNE FORMATION SCOLAIRE AINSI QU'UN APPRENTISSAGE À SUCCÈS;
- CRÉATION DES POSTES DE STAGIAIRES AUPRÈS DES MÉDIAS<sup>21</sup>.

16. Pour des informations détaillées, voir la section «prévention du racisme». Pour des informations détaillées sur la composition, les missions et les activités du Conseil consultatif, voir <http://www.berlin.de/lb/intmig/beirat/> (consulté le 29 juillet 2011).

17. Traduction «ça me convient». Le titre en allemand repose sur le jeu de mots Pass = passeport. <http://www.berlin.de/lb/intmig/presse/archiv/20110406.1000.339349.html>

18. (consulté le 29 juillet 2011).

19. <http://www.berlin-braucht-dich.de> (consulté le 29 juillet 2011).

20. <http://bildungsserver.berlin-brandenburg.de/fileadmin/bbb/unterricht/berufsorientierung/400.pdf> (consulté le 29 juillet 2011).

21. Pour en savoir plus: <http://www.bqn-berlin.de/> (consulté le 29 juillet 2011).

## PRÉVENTION DU RACISME

En 2000, l'Etat fédéré de Berlin met en place un programme cadre pour mieux coordonner les projets et dispositifs locaux luttant contre le racisme, l'extrémisme de droite et les autres formes de discriminations. Jusqu'au 2006, la mise en œuvre du programme a été gérée par la Commission Berlin contre la violence («Landeskommission Berlin gegen Gewalt»). Depuis 2002, c'est le délégué à l'intégration qui gère les moyens financiers liés au programme contre les discriminations. En 2007, ce dernier est intégré dans le Concept d'intégration berlinois. Un an plus tard, un nouveau programme, intitulé *Berliner Landeskonzepktion gegen Rechtsextremismus, Rassismus und Antisemitismus* (Conception du Land Berlin contre l'extrémisme de droite, le racisme et l'antisémitisme) est publié.

Le dispositif central en charge de l'interconnexion des divers acteurs en matière de lutte contre les discriminations est le Réseau berlinois de consultation («Berliner Beratungsnetzwerk»). Sous la direction du délégué à l'intégration, vingt-cinq experts discutent et coordonnent les activités liées à la lutte contre les discriminations. Chaque année, près de quarante projets reçoivent des subventions. En 2009, le Sénat du Berlin a subventionné à hauteur de 1,9 million d'euros des projets dans le cadre du Programme berlinois contre les discriminations (Der Beauftragte des Senats für Integration und Migration 2008: 10). Les projets soutenus doivent être liés à un des cinq champs d'actions définis dans ce programme, soit:

- Consultation mobile et des réseaux;
- Culture de jeunesse démocratique et consolidation de la société civile;
- Intégration communale et affermissement du voisinage;
- Consultation des victimes;
- Documentation et recherche.

Face aux nombreux projets lancés par les associations berlinoises et soutenus par la Ville, seules quelques activités phares menées dans le cadre de la rubrique «consultation mobile et des réseaux» sont présentées ici<sup>22</sup>.

La coordination des dispositifs concernant la consultation des victimes de discriminations se trouve dans les mains de l'Office contre les discriminations («Landesstelle für Gleichbehandlung – gegen Diskriminierung»). Il a été créé en 2007 par le Sénat berlinois. Les personnes qui ont souffert de discriminations ou ont été des victimes de racisme peuvent s'adresser à cet organe et y recevoir des informations sur les possibilités de soutien juridique ou psychologique par exemple. Elles sont après dirigées vers une des associations spécialisées dans l'aide aux victimes de discriminations et de violence. L'association Ariba e.V. a lancé le projet «Reach out – Opferberatung» (consultation de victimes). Les victimes de discriminations peuvent y trouver toute une palette d'offres: consultation psychosociale, conseil juridique, accompagnement à la police pour porter plainte ainsi que chez les médecins ou auprès d'autres organes administratifs desquels les victimes peuvent recevoir de l'aide (Der Beauftragte des Senats für Integration und Migration 2008: 29/30).

La Ville de Berlin fait aujourd'hui partie de la Coalition européenne des villes contre le racisme<sup>23</sup>.

## DIALOGUE INTERRELIGIEUX

Depuis 2005, Berlin dispose d'un Forum sur l'Islam («Islamforum»). Cette initiative du délégué à l'intégration et de l'Académie musulmane en Allemagne vise à l'échange régulier entre la municipalité, la société civile, les Eglises catholique et protestante, la communauté juive et des associations islamiques. Les représentants de ces groupes se réunissent quatre fois par an pour discuter des questions de sécurité, de participation, de coopération et de cohabitation. Une initiative exemplaire incitée par le Forum est le projet «Berlin Kompetenz». Depuis 2008, ce projet de formation continue dispense des informations sur les structures de la vie publique en Allemagne auprès des imams venant de l'étranger. La Commission européenne a sélectionné le Forum berlinois sur l'Islam comme exemple de bonne pratique<sup>24</sup>.

22. Pour plus d'information sur les autres projets soutenus par la Ville de Berlin: <http://www.berlin.de/lb/intmig/themen/> (consulté le 29 juillet 2011).

23. La Coalition européenne des villes contre le racisme de l'UNESCO existe depuis 2004. Chaque ville qu'y participe est obligée de mettre en pratique un catalogue de mesures afin de prévenir

et de lutter contre le racisme. Pour en savoir plus, voir le site Internet de la Coalition: <http://www.citiesagainstracism.org/> (consulté le 17 août 2011).

24. <http://www.berlin.de/lb/intmig/islamforum/index.html> (consulté le 17 août 2011).

## FRANCFORT (ALLEMAGNE)

### STATISTIQUES

AU 31 DÉCEMBRE 2010, FRANCFORT COMPTAIT 688'249 HABITANTS, DONT 167'331 ÉTRANGERS (24,3% DE LA POPULATION TOTALE)<sup>25</sup>. LA MAJORITÉ DES ÉTRANGERS VIENNENT D'UN PAYS MEMBRE DE L'UE. LES TURCS, SUIVIS DES ITALIENS, SONT LES NATIONALITÉS LES PLUS REPRÉSENTÉES.

### LE DISPOSITIF D'INTÉGRATION

Fondé en 1989, le Bureau pour les affaires multiculturelles («Amt für multikulturelle Angelegenheiten – AMKA») est en charge de la politique d'intégration. La mission principale de l'AMKA consiste en la promotion de la cohabitation harmonieuse des différents groupes d'habitants de la ville. Les deux axes principaux du travail sont l'intensification du dialogue interculturel ainsi que la formation des réseaux en vue de l'intégration des immigrants. L'intégration est définie comme égalité des chances à «modeler» l'avenir de la ville et la vie sociale.

Plus concrètement, le travail de l'AMKA se concentre sur les thèmes suivants: âge et migration, anti-discrimination, formation et emploi, dialogue et communication, santé, médiation en cas des conflits et prévention, coopérations, culture, école et formation, immigration et naturalisation.

Actuellement, c'est la stratégie du «diversity management»<sup>26</sup> qui constitue le cadre de la politique francfortoise en matière d'intégration. Selon cette approche, les concepts traditionnels d'intégration – qui se basent sur l'idée de l'existence d'une société majoritaire – ne sont plus valables dans des sociétés multiculturelles. Par conséquent, les politiques communales doivent s'adresser à tous les résidents, l'égalité de chances en termes d'accès aux ressources (droits, emploi, formation etc.) étant le fil rouge. La «différence» n'est plus regardée comme obstacle (ou anomalie), mais comme ressource prépondérante (profiter des diverses perspectives, langues, traditions etc.). La Ville de Francfort est une des signataires de la Charte de la diversité («Charta der Vielfalt») qui a pour but d'inciter des grandes entreprises privées

à embaucher des immigrants et donc à augmenter la diversité culturelle parmi le personnel<sup>27</sup>.

Du concept d'intégration (2010) de la Ville se dégagent les convictions en matière de politique communale d'intégration:

- La politique d'intégration n'est pas une politique pour des étrangers, mais elle doit créer des chances égales pour tous;
- La politique d'intégration est un processus continu;
- La politique d'intégration doit prendre les différences au sérieux (> il ne faut pas ignorer des différences);
- Il faut déterminer des approches de travail à long terme;
- L'administration communale doit être impliquée dans la démarche;
- L'intégration est un thème qui touche tous les habitants francfortois;
- La participation de toute la population de la ville doit être encouragée (Magistrat der Stadt Frankfurt am Main 2010).

### POLITIQUE D'ACCUEIL ET DE BIENVENUE

La Ville de Francfort ne gère pas une politique spécifiquement conçue pour faciliter l'intégration des nouveaux arrivants venant de l'étranger. Néanmoins, chaque personne qui s'inscrit au contrôle des habitants comme résident de la ville reçoit un kit qui contient une sélection des brochures et dépliants sur la vie à Francfort, y compris des bons pour des musées et des restaurants locaux. En outre, l'entreprise privée Communication Solution GmbH soutenue entre autres par la Ville de Francfort organise l'événement annuel «Newcomers festival – Welcome to Hessen» qui s'adresse explicitement à la communauté étrangère à Francfort. Il s'agit d'une exposition des entreprises privées, des institutions et services publics ainsi que des organisations à but non lucratif qui saisissent l'occasion de se présenter au public. L'exposition est accompagnée d'ateliers sur des thèmes de la vie quotidienne et professionnelle à Francfort. L'entrée à l'événement est gratuite. Un guide publié en anglais traite des thèmes liés à la vie à Francfort<sup>28</sup>.

25. Source: Stadt Frankfurt am Main, Bürgeramt, Statistik und Wahlen

26. La gestion de la diversité est à l'origine d'un concept de la gestion du personnel des entreprises privées. Conçu aux États-Unis, ce concept gagne actuellement du terrain en Europe. Au lieu de considérer les différences sociales et culturelles (origine ethnique, âge, religion, orientation sexuelle entre autres) comme obstacles et désavantages, elles sont valorisées comme ressource et potentiel

susceptibles d'augmenter l'efficacité de l'entreprise. Face à la diversité de la population, le concept devient de plus en plus populaire auprès des administrations publiques. Pour en savoir plus: Liebig 2005.

27. Pour des informations détaillées, voir: <http://www.vielfalt-als-chance.de/index.php> (consulté le 16 juin 2011).

28. <http://www.newcomers-festival.de/> (consulté le 20 juin 2011).

## CITOYENNETÉ ET PARTICIPATION

Pour donner du pouvoir politique aux étrangers venant des pays hors UE qui sont exclus de la participation aux élections, la Ville de Francfort a créé un conseil consultatif, dit «Kommunale Ausländer- und Ausländerinnenvertretung – KAV» (Représentation communale des étrangers/étrangères). La KAV compte actuellement 37 membres. Les membres sont élus tous les quatre ans par les étrangers résidant à Francfort et ayant le droit de vote (> 18 ans). Ils s'engagent à la KAV de manière bénévole. Le secrétariat de la KAV, ouvert au public les matins (du lundi au vendredi), dispose de deux collaborateurs à plein-temps et de deux collaborateurs travaillant à temps partiel<sup>29</sup>.

La KAV a pour but de représenter les intérêts de la population étrangère à Francfort. En jouant un rôle consultatif auprès de l'administration municipale, la KAV a le droit de se prononcer sur la politique communale et les décisions prises par la Municipalité.

Les deux organes de la KAV sont la Réunion des membres et la direction. Cette dernière est constituée du président et de ses adjoints. Les tâches principales de la direction consistent en la convocation de l'assemblée plénière, l'établissement de l'ordre du jour pour la réunion des membres, la réception des motions et leur présentation devant le plénum ainsi que la gestion des réunions (Stadt Frankfurt am Main/Geschäftsstelle der KAV 2010).

**INTÉGRATION PROFESSIONNELLE ET SOCIALE DES CONNAISSANCES LACUNAIRES DE L'ALLEMAND COMPLIQUENT LE DIALOGUE ENTRE LES ENSEIGNANTS ET LES PARENTS DES ENFANTS ISSUS DE L'IMMIGRATION. DÈS 1997, UN PROJET INTITULÉ «MAMA LERNT DEUTSCH – PAPA AUCH» (MAMAN APPREND L'ALLEMAND – PAPA AUSSI) EST DÉVELOPPÉ. DEUX FOIS PAR SEMAINE, PENDANT QUE LEURS ENFANTS SONT À L'ÉCOLE OU AU JARDIN D'ENFANTS, LES FEMMES (ET LES HOMMES) IMMIGRÉES PEUVENT SUIVRE UN COURS D'ALLEMAND QUI SE DÉROULE DANS LE MÊME BÂTIMENT. UN SERVICE DE GARDERIE GRATUIT EST OFFERT POUR LES TOUT-PETITS. OUTRE L'APPRENTISSAGE DE L'ALLEMAND, LES COURS DIFFUSENT DES INFORMATIONS SUR LE**

**SYSTÈME SCOLAIRE ALLEMAND, DES ASSOCIATIONS ET DES SERVICES DE CONSULTATION DU QUARTIER AINSI QUE SUR LE SYSTÈME SANITAIRE. DE CETTE MANIÈRE, LE PROJET VISE À FACILITER L'INTÉGRATION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE DES MÈRES (ET DES PÈRES) IMMIGRÉS. LE PROJET A RENCONTRÉ UN ÉCHO POSITIF DANS D'AUTRES VILLES ALLEMANDES ET MÊME AILLEURS (LOCHMANN/LORETH 2008)<sup>30</sup>.**

## PRÉVENTION DU RACISME

Depuis 1993 l'AMKA accomplit la fonction de point d'écoute anti-discrimination qui accompagne des victimes de discriminations et dispose d'une hotline de soutien aux victimes. Il est également possible de remplir un fichier d'annonce d'une discrimination et l'envoyer à l'AMKA. Des affiches qui informent sur le point d'écoute anti-discrimination ainsi que sur la directive anti-discrimination de la Ville de Francfort (voir ci-dessous) sont accrochées dans tous les bureaux de l'administration municipale accessibles au public. La Ville a également publié une brochure contenant les adresses des associations et des institutions offrant un service de consultation et de soutien pour les victimes de discrimination et de violence.

En septembre 2003, la Ville de Francfort est devenue la première ville allemande à édicter une directive anti-discrimination. Elle constitue la base sur laquelle les citoyens francfortois peuvent s'appuyer pour porter plainte contre toute forme de discrimination exercée par un service administratif de la Ville ou une entreprise municipale.

Le document *Frankfurter Erklärungen gegen Antisemitismus und Rassismus*<sup>31</sup>, adopté à l'occasion de la Journée contre le racisme en 1990, expose la mission et la vision de la Ville de Francfort ainsi que sa volonté de lutter contre toute forme de discrimination, tout en valorisant la diversité de la population francfortoise<sup>32</sup>.

## BARCELONE (ESPAGNE)

BARCELONE EST LA CAPITALE ADMINISTRATIVE DE LA CATALOGNE, UNE COMMUNAUTÉ AUTONOME D'ESPAGNE QUI GÈRE SA PROPRE POLITIQUE EN MATIÈRE

29. [http://www.frankfurt.de/sixcms/detail.php?id=2896&\\_ffmpar\[\\_id\\_inhalt\]=176450](http://www.frankfurt.de/sixcms/detail.php?id=2896&_ffmpar[_id_inhalt]=176450) (consulté le 03 août 2011).

30. Pour des informations supplémentaires concernant l'engagement de la Ville de Francfort en faveur de l'apprentissage de l'allemand: Amt für multikulturelle Angelegenheiten et al. (2007): mitSprache. Deutsch als Zweitsprache, Mehrsprachigkeit, Elternarbeit, Lehrer-

fortbildung. Frankfurt am Main.

31. Traduction: Déclarations francfortoises contre l'antisémitisme et le racisme.

32. [http://www.frankfurt.de/sixcms/detail.php?id=2881&\\_ffmpar\[\\_id\\_inhalt\]=6667976](http://www.frankfurt.de/sixcms/detail.php?id=2881&_ffmpar[_id_inhalt]=6667976) (consulté le 29 juillet 2011).



D'INTÉGRATION DES IMMIGRÉS. CETTE POLITIQUE RÉGIONALE INFLUE AUTANT SUR LA POLITIQUE D'INTÉGRATION BARCELONAISE QUE LA POLITIQUE DE L'ÉTAT ESPAGNOL<sup>33</sup>.

### LA POPULATION DES IMMIGRÉS ET LE DÉVELOPPEMENT DES POLITIQUES INTERCULTURELLES

Entre 2000 et 2010, la ville catalane de Barcelone a connu une forte croissance de sa population étrangère. En 2000, 3,5% des habitants barcelonais étaient des immigrés sans passeport espagnol. Dix ans plus tard, quelque 300'000 étrangers habitent à Barcelone, un groupe qui représente 17% de la population de la ville. La majorité des immigrés vient des pays latino-américains, mais l'Asie, le nord du continent africain et les pays européens comme l'Italie et la France sont également représentés (Ajuntament de Barcelona 2010: 3).

Souhaitant favoriser la multiculturalité de la ville de Barcelone, les politiques municipales liées à la cohésion sociale adoptent une approche interculturelle dont les trois principes primordiaux sont l'égalité, la reconnaissance de la différence ainsi que la conviction que la diversité n'est pas un obstacle, mais plutôt une opportunité et une source d'innovation et de créativité (Ajuntament de Barcelona 2010: 6/7). Le premier Plan municipal de l'interculturalité a été adopté en 1997. Il a incité le développement du Projet d'éducation de la Ciudad («Proyecto educativo de Ciudad»). Au fil des ans, plusieurs autres projets inscrits dans le cadre de l'approche interculturelle de la ville ont vu le jour:

- 1999 Etablissement du Centre interreligieux de Barcelone (rebaptisé Bureau des thématiques religieuses, voir ci-dessous).
- 2001 Constitution de la Commission politique de l'immigration de la Municipalité de Barcelone.
- 2002 Création du Service de médiation interculturelle ayant pour but de faciliter le dialogue entre les immigrés, les représentants de l'administration municipale, la population autochtone et des collectifs d'origines diverses.

Premier Plan municipal d'immigration contenant les principes essentiels de la politique d'intégration de la Ville:

- Égalité
- Diversité culturelle
- Cohésion sociale
- Normalisation<sup>34</sup>
- Transversalité<sup>35</sup>
- Participation

(Ayuntamiento de Barcelona 2008: 56)

2005 Soutien de la Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles.

2008 Lors de l'Année européenne du dialogue interculturel, la Ville a lancé le programme «Barcelone dialogue interculturel», sur l'impulsion de l'Institut de la culture de Barcelone en collaboration avec le délégué pour l'immigration et le dialogue interculturel. Au programme: débats, concerts, exposition «L'Immigration en Catalogne de nos jours» (entre autres).

Création de la «Mesa transversal de inmigración», une plateforme d'échange sur les politiques d'intégration de la Ville.

Actuellement, le cadre général pour les stratégies et les activités de la Ville de Barcelone en matière d'intégration des immigrés, la cohésion sociale et l'interculturalité est constitué par le Plan de travail immigration 2008-2011 («Plan de Trabajo Inmigración 2008-2011»). Ce plan contient également l'invitation à élaborer un Plan municipal pour l'interculturalité («Plan Municipal para la Interculturalidad»). Ce dernier a été finalisé en mars 2010 après deux ans de travail et un processus participatif du public via un site Internet créé pour l'occasion<sup>36</sup>. Le plan contient dix axes principaux, dont chacun forme la base pour la définition des objectifs concrets. Pour pouvoir mesurer et évaluer le succès de l'opération, des indicateurs ont été établis (cf. Ajuntament de Barcelona 2010: 53 – 60).

### LE PORTE-PAROLE DE LA MUNICIPALITÉ EN MATIÈRE D'INTÉGRATION DES IMMIGRÉS EST LE DÉLÉGUÉ DE LA MAIRIE POUR L'IMMIGRATION ET LE DIALOGUE IN-

33. Pour un aperçu de la politique d'intégration catalane, voir Nuñobauer 2009. Le Pacte national pour l'intégration des immigrés en Catalogne résume les positions de la communauté autonome en vue de l'intégration de la population étrangère sur son territoire. Un résumé est accessible en ligne: [http://www10.gencat.cat/gencat/binaris/anexpte\\_immigra\\_cs\\_tcm33-89303.pdf](http://www10.gencat.cat/gencat/binaris/anexpte_immigra_cs_tcm33-89303.pdf) (consulté le 20 juin 2011).

34. A part des dispositifs visant l'insertion sociale des nouveaux arrivants, la création de structures parallèles pour l'intégration des immigrés est évitée. Les immigrés d'adressent donc aux mêmes services que la population autochtone.

35. Il n'y a pas un seul département de l'administration en charge de l'intégration des immigrés. Au lieu de cela, ce domaine politique transversal est traité par tous les services de la ville.

36. [www.interculturalitat.cat](http://www.interculturalitat.cat)

TERCULTUREL QUI FAIT PARTIE DE LA COMMISSION POUR LE BIEN-ÊTRE ET LA COHÉSION TERRITORIALE («COMISIONADO DE LA ALCALDÍA PARA INMIGRACIÓN Y DIÁLOGO INTERCULTURAL/ÁREA DE BIENESTAR Y COHÉSION TERRITORIAL»).

### POLITIQUE D'ACCUEIL ET DE BIENVENUE

Les nouveaux arrivants peuvent participer aux sessions d'information où ils reçoivent des renseignements sur

- la vie quotidienne à Barcelone;
- les structures administratives et politiques;
- les démarches bureaucratiques à mener;
- la législation concernant les étrangers;
- les coutumes, la langue et les règles de cohabitation<sup>37</sup>.

Outre ces sessions d'information, la Ville a développé une brochure intitulée *Mi Barrio* qui contient des informations utiles sur la vie à Barcelone ainsi que des adresses des services de la Ville. Les nouveaux arrivants profitent aussi des prestations d'un réseau d'accueil («Red de Acogida de Barcelona») auquel ils peuvent s'adresser pour obtenir du soutien dans les premiers pas dans leur intégration sociale. Il s'agit de 85 associations à but non lucratif qui s'occupent de l'accueil des nouveaux arrivants. Les associations sont regroupées dans trois groupes de travail selon leurs compétences et les prestations qu'elles offrent (le réseau des entités sociales du conseil juridique en matière des étrangers, la coordination de la langue de la ville et le réseau d'insertion professionnelle). Une liste de tous les membres du réseau d'accueil est publiée en ligne<sup>38</sup>.

Les approches politiques de la Ville de Barcelone en vue de l'accueil des nouveaux arrivants sont encadrées par la *Loi de l'accueil* de la Catalogne («Ley de acogida», pour en savoir plus: Generalidad de Cataluña 2010). La loi a fait l'objet de critiques, parce qu'elle oblige les immigrés à acquérir des connaissances de catalan avant de s'impliquer dans l'apprentissage de l'espagnol (article 9 de la loi).

### CITOYENNETÉ ET PARTICIPATION

Conforme à la législation de l'Union européenne, les citoyens d'un pays membre ont le droit de vote

dans des élections communales à Barcelone, mais ils ne sont pas les seuls en Espagne à profiter d'un tel droit. Les citoyens des pays avec lesquels l'Espagne a signé un accord bilatéral – actuellement la Bolivie, le Chili, la Colombie, l'Équateur, l'Islande, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, le Paraguay, le Pérou et le Cap Vert – ont le droit de participer aux élections communales. Pour pouvoir voter, il faut une inscription dans le registre électoral antérieur des élections (La Vanguardia, 08/03/2011).

Créé en 1997, le Conseil municipal d'immigration de Barcelone («Consejo municipal de inmigración de Barcelona») se présente comme le porte-parole des intérêts des immigrés habitant à Barcelone. Il a pour but d'améliorer la participation de la population d'origine étrangère à la vie politique, économique et sociale de la ville. Le Conseil est composé des représentants des associations migrantes, des acteurs sociaux et des groupes municipaux politiques. Sa structure administrative tripartite est composée du Conseil de la présidence et de la vice-présidence, du Conseil plénier et de la Commission permanente. En outre, un secrétariat technique travaille au bon déroulement des sessions du Conseil d'immigration et des activités de ses organes. Les activités concrètes sont menées par des groupes de travail qui se rencontrent autour d'un thème spécifique<sup>39</sup>.

Barcelone a adopté une Charte de citoyenneté («Carta de ciudadanía»), dont l'objectif est de faciliter la cohabitation et le civisme. En établissant une liste des droits et devoirs des citoyens de la ville, le document prend un caractère normatif (Ayuntamiento de Barcelona 2010a).

**INTÉGRATION PROFESSIONNELLE ET SOCIALE: LE PROJET ÉDUCATIF DE LA VILLE («PROYECTO EDUCATIVO DE CIUDAD») CONSTITUE LE CADRE AUX PROJETS ET AUX INITIATIVES LANCÉES EN FAVEUR DE LA FORMATION FORMELLE ET INFORMELLE. BARCELONE SE VEUT UNE VILLE DE FORMATION. POUR ATTEINDRE CE BUT, LA VILLE EST EN TRAIN DE TISSER DES LIENS ENTRE LE SYSTÈME SCOLAIRE ET DES INSTITUTIONS HORS DU CADRE DE LA FORMATION FORMELLE, À L'INSTAR DES ASSOCIATIONS OU DES ENTREPRISES. LE PROJET ÉDUCATIF EST BASÉ**

37. <https://w30.bcn.cat/APPS/portalmits/portal/channel/default.html?&stpid=2010000822&style=ciudadano> (consulté le 21 juillet 2011).

38. [http://www.bcn.cat/novaciudadania/arees/es/acollida/on\\_adrecarse](http://www.bcn.cat/novaciudadania/arees/es/acollida/on_adrecarse).

html (consulté le 29 juillet 2011). [http://www.bcn.cat/novaciudadania/arees/es/acollida/on\\_adrecarse.html](http://www.bcn.cat/novaciudadania/arees/es/acollida/on_adrecarse.html) (consulté le 29 juillet 2011).

39. Pour en savoir plus: [http://www.bcn.cat/novaciudadania/arees/es/consell\\_municipal/on\\_adrecarse.html](http://www.bcn.cat/novaciudadania/arees/es/consell_municipal/on_adrecarse.html) (consulté le 29 juillet 2011).

## SUR LA CONVICTION QUE

- LA FORMATION N'EST PAS SEULEMENT UNE RESPONSABILITÉ DES ÉCOLES MAIS UNE RESPONSABILITÉ DES TOUS LES ACTEURS PUBLICS;
- LA FORMATION EST LA BASE DE LA DÉMOCRATIE ET DE LA COHÉSION SOCIALE.

LE PLAN D'ACTION 2008-2011, QUI SUIT LE PLAN D'ACTION 2004-2007, DÉFINIT TROIS CHAMPS DE TRAVAIL AUXQUELS ONZE PROJETS STRATÉGIQUES SONT LIÉS: CITOYENNETÉ ET COHABITATION, DIVERSITÉ ET ÉGALITÉ DES CHANCES, ÉDUCATION PARTAGÉE. CHAQUE PROJET STRATÉGIQUE EST GÉRÉ PAR UN PARTENAIRE ÉDUCATIF EXTRASCOLAIRE<sup>40</sup>.

## PRÉVENTION DU RACISME ET D'AUTRES FORMES DE DISCRIMINATION

Le Bureau pour la non discrimination («Oficina por la No Discriminación - OND») est un service du Département pour les droits civiques du Conseil de la Ville de Barcelone fondé en 1998. Les tâches principales du service incluent le soutien juridique et psychologique des victimes de discrimination et la sensibilisation de la population barcelonaise. L'OND lance des projets de diffusion des droits humains sous forme de formation pour les étudiants à l'école ou à l'université ainsi que pour les groupes professionnels. En 2009, l'OND a enregistré 707 situations de discrimination. Parmi les immigrés qui ont été victimes de discrimination, c'était surtout le non respect de la dignité humaine qui a été annoncée auprès du service de non discrimination de la Ville.

L'Observatoire des Droits humains de la Ville («Observatorio de derechos humanos en la ciudad») a été créé en 2008 pour satisfaire aux demandes de la Charte européenne de droits de l'homme dans la ville, que Barcelone a signée en 2000. Le travail de l'Observatoire se base principalement sur ce document. En se référant aux droits principaux mentionnés dans la charte, la mission primordiale de ce service est la surveillance et la documentation de la situation en faveur des droits humains à Barcelone. En outre, le service rassemble des exemples de bonnes pratiques et offre des formations thématiques<sup>41</sup>.

Un autre acteur local dans le domaine de la prévention du racisme et la lutte contre les discriminations est le Bureau des thématiques religieuses («Oficina de asuntos religiosos») dont l'objectif est la cohabitation harmonieuse des différentes communautés de croyance à Barcelone et la garantie de la liberté de religion. Le service est géré par le Centre UNESCO de la Catalogne (UNESCOCAT). Il a une structure tripartite constituée par le Conseil de droits civils de la Municipalité de Barcelone, un organe technique et une Plateforme de collaborateurs. Le Bureau offre, entre autres, des formations sur les différentes religions et croyances, des visites guidées de lieux de culte et un service de médiation en cas des conflits de caractère religieux<sup>42</sup>.

Barcelone est membre de la Coalition européenne des villes contre le racisme.

## LEICESTER (ANGLETERRE)

### STATISTIQUES

EN 2009, LA VILLE DE LEICESTER COMPTAIT 301'000 HABITANTS, DONT 40% FAISAIENT PARTIE D'UNE MINORITÉ ETHNIQUE. SELON CERTAINES ESTIMATIONS, LEICESTER SERA LA PREMIÈRE VILLE BRITANNIQUE À AVOIR UNE POPULATION DONT LA MAJORITÉ AURA DES RACINES ÉTRANGÈRES. LA PLUPART DES IMMIGRÉS VIENT DE L'ASIE (LEICESTER CITY COUNCIL CULTURAL SERVICES DIVISION 2011: 5).

### ACCUEIL DES NOUVEAUX ARRIVANTS

En Grande-Bretagne, on parle plutôt de «minorités ethniques» que «d'immigrés» ou «d'étrangers»<sup>43</sup>. Les politiques d'intégration font partie des approches qui visent la cohésion sociale.

Dispositifs:

- «Leicester Partnership», acteur qui est chargé de la coordination des stratégies liées à la cohésion sociale (voir ci-dessous);
- «Stronger Communities Partnership», responsable de la mise en pratique de la stratégie s'adressant spécifiquement aux nouveaux arrivants (voir ci-dessous);
- «New Arrivals Strategy Group», en charge tant

40. [http://w3.bcn.es/V45/Home/V45HomeLinkPI/0,3698,60797962\\_60807359\\_2,00.html](http://w3.bcn.es/V45/Home/V45HomeLinkPI/0,3698,60797962_60807359_2,00.html) (consulté le 29 juillet 2011).

41. [http://w3.bcn.es/dretscivils/0,4022,259064949\\_760152251\\_2,00.html](http://w3.bcn.es/dretscivils/0,4022,259064949_760152251_2,00.html) (consulté le 29 juillet 2011).

42. [http://w3.bcn.es/dretscivils/0,4022,259064949\\_776256113\\_2,00.html](http://w3.bcn.es/dretscivils/0,4022,259064949_776256113_2,00.html) (consulté le 29 juillet 2011).

43. Selon le Service d'information du conseil de Leicester, le terme «étranger» n'est pas utilisé dans le cadre des politiques locales car toutes les personnes qui habitent à Leicester sont considérées comme résidents (ou citoyens) de la ville même si leur séjour est seulement temporaire (courriel de Lynn Wyeth, 18.04.2011).

des stratégies développées que du monitoring du processus de leur mise en pratique

La stratégie principale qui encadre les activités en faveur de la cohésion sociale et de l'intégration des immigrés s'appelle «One Leicester». C'est un ensemble de stratégies visant à faciliter entre autres la cohésion sociale, y compris l'accueil des nouveaux arrivants. Les activités sont définies par la Stratégie concernant les nouveaux arrivants («New Arrivals Strategy»), mise en place entre 2006 et 2011. Elle a été récemment révisée. Dans ce contexte, une esquisse intitulée *New Arrivals Commissioning Plan for 2011*<sup>44</sup> a été dessinée. Elle réunit des informations et des analyses sur la situation actuelle de l'immigration à Leicester. Un plan d'action sera lancé, composé d'activités visant à faciliter l'insertion des nouveaux arrivants et à atteindre les objectifs du *Commissioning Plan*, notamment:

- une meilleure information des nouveaux arrivants sur l'accessibilité des services de soutien;
- l'installation de services conformes aux besoins des nouveaux arrivants en vue de leur santé et leur bien-être;
- une intégration accélérée;
- l'accomplissement des résultats envisagés par le programme «Every Child Matters»<sup>45</sup>.

Afin d'atteindre ces objectifs, le plan d'action dresse une liste des activités concrètes qui doivent être mises sur pied en coopération avec des acteurs de la société civile sur le plan local. La série des activités contient par exemple le développement d'une nouvelle plateforme d'information en ligne s'adressant aux nouveaux arrivants, des ateliers de sensibilisation interculturelle spécifiquement conçus pour des agents de police et la production d'un film vidéo expliquant aux parents migrants dans leur langue maternelle le système

scolaire en Angleterre (One Leicester Partnership Executive 2011).

La région (county) Leicestershire, dont la Ville de Leicester est la capitale administrative, a publié une brochure en anglais titrée *Welcome to Leicestershire*<sup>46</sup> qui contient, sur ses 112 pages, des informations amples sur des thématiques diverses comme le système politique et administratif du Royaume-Uni et la région de Leicestershire, le monde du travail, le système scolaire, etc.

### LEICESTER PARTNERSHIP ET LA STRATÉGIE «ONE LEICESTER»

Comme toutes les régions en Angleterre, Leicester dispose d'un organe de Coopération locale stratégique («local strategic partnership») qui inclue des représentants du «troisième secteur» (associations à but non lucratif, parmi lesquelles des représentants des minorités ethniques) et du public. Dans le cadre du «National Comprehensive Area Assessment programme»<sup>47</sup> – un programme pour évaluer les stratégies régionales en matière de cohésion sociale – les démarches locales de la Ville de Leicester ont été évaluées. L'adhésion de l'administration municipale à la cohésion sociale a été valorisée (pour en savoir plus: Leicester City Council/Leicester's Stronger Communities 2011). La stratégie «One Leicester» présente le cadre général et une vision à long terme – notamment pour une durée de vingt-cinq ans – concernant les politiques de cohésion sociale à Leicester. Dans ce contexte, plusieurs stratégies et plans d'action à courte durée sont développées, comme la Stratégie actuelle de cohésion sociale (2009-2014) intitulée «Learning to live together» ou le plan d'action lié à cette stratégie («Community Cohesion Delivery Plan 2009-2014»)<sup>48</sup>.

44. Tous les documents publiés par Leicester Partnership peuvent être consultés sur: <http://www.oneleicester.org/leicester-partnership/meetings/minutes-reports-2011/executive-9th-march-2001/> (consulté le 29 juillet 2011).

45. «Every Child Matters» est une initiative conçue en 2003 par le Gouvernement anglais afin d'assurer le développement des enfants et des jeunes. Parmi ses objectifs, on trouve les idées, d'une part, que chaque enfant a le droit d'être en bonne santé et, d'autre part, que chacun peut avoir la perspective d'atteindre le bien-être économique. La stratégie est appliquée par les autorités locales sur le territoire d'Angleterre. <http://www.education.gov.uk/childre-nandyoungpeople/sen/earllysupport/esinpractice/a0067409/every-child-matters> (consulté le 22 juin 2011).

46. La brochure est accessible en ligne: [http://www.leicestershiretogether.org/welcome\\_pack\\_.pdf](http://www.leicestershiretogether.org/welcome_pack_.pdf) (consulté le 3 août 2011).

47. En octobre 2011, le Gouvernement anglais a annoncé l'abolition des «Local Area Agreements» introduits en 2004 sur le territoire

anglais. Dès 2012, ce sont effectivement les autorités locales qui détermineront les priorités à l'échelle locale. Dans ce domaine, il y a donc une tendance à la décentralisation en Angleterre.

48. Les sept priorités de la stratégie «One Leicester» sont les suivants: Investing in our children (Soutenir des enfants), Planning for people not cars (Planifier pour les gens, pas pour les voitures), Reducing our carbon footprint (Réduire la production du dioxyde de carbone), Creating thriving, safe communities (Créer des communautés «florissantes» et sûres), Improving the wellbeing and health (Améliorer le bien-être et la santé), Talking up Leicester (Améliorer la réputation de Leicester), Investing in skills and enterprise (Investir dans les compétences et l'esprit entreprenant). L'intégration des immigrés est une tâche transversale qui fait partie de la plupart de champs d'actions mentionnés ci-avant. Pour des informations détaillées, consulter <http://www.oneleicester.com/leicester-partnership/about-us/stronger-communities/community-cohesion/community-cohesion-key-documents/> (consulté le 29 juillet 2011).

## CITOYENNETÉ ET PARTICIPATION

Les citoyens d'Union européenne ont le droit de vote lors des élections communales et régionales. En résidant sur le territoire du Royaume-Uni, les citoyens de Grande-Bretagne et d'un pays qui fait partie du «Commonwealth» ainsi que les citoyens de la République d'Irlande ont le droit de vote lors de toutes les élections publiques (Leicestershire County Council [s.d.], p. 11).<sup>49</sup> Les associations des minorités ethniques sont représentées par l'Assemblée des minorités raciales («Racial Minority VCS Assembly»). Après leur élection, les représentants des minorités sont consultés dans le cadre de la stratégie de cohésion sociale «One Leicester»<sup>50</sup>.

**INTÉGRATION PROFESSIONNELLE ET SOCIALE AFIN DE PROMOUVOIR L'INTÉGRATION DE LA COMMUNAUTÉ DES ROMS, LA VILLE DE LEICESTER SOUTIEN LA PUBLICATION DE BROCHURES DESTINÉES AUX ENSEIGNANTS, PRÉSENTANT LES COUTUMES, LES HABITUDES ET L'HÉRITAGE CULTUREL DE CETTE COMMUNAUTÉ D'IMMIGRÉS. EN OUTRE, LES ÉCOLES SONT ENCOURAGÉES À ENGAGER DES CONTEURS ROMS SUSCEPTIBLES DE PARLER À DES ÉLÈVES. L'IDÉE? AMÉLIORER LEURS CONNAISSANCES SUR LA CULTURE DES ROMS.**

## PRÉVENTION DU RACISME ET D'AUTRES FORMES DES DISCRIMINATIONS

Il y a trente ans, Leicester avait la réputation d'être la ville la plus raciste d'Angleterre. Pour améliorer cette situation, la Ville a mis en place des structures indépendantes des agendas des partis politiques pour mieux lutter contre le racisme.

Ainsi Leicester est devenue la première ville britannique à créer un conseil pour les relations raciales («Race relations council»). Ce conseil est impliqué dans toutes les politiques définies par l'administration municipale (BBC News 2001). Aujourd'hui, Leicester se déclare fière de sa diversité ethnique et culturelle. La valorisation de cette diversité constitue l'une des stratégies politiques principales de la Ville en matière de cohé-

sion sociale. Afin de diffuser cette conviction au sein du public, Leicester a intensifié ses efforts surtout dans le domaine de l'éducation publique. De nos jours, Leicester se présente comme l'une des villes britanniques proposant le plus grand nombre d'initiatives (culturelles) en faveur d'une cohabitation harmonieuse de ses habitants (par exemple: les plus grandes célébrations Diwali hors de l'Inde)<sup>51</sup>.

Plusieurs acteurs au niveau local s'impliquent dans la lutte contre les discriminations, y compris l'amélioration des relations interreligieuses.

Créé en 1986, le Conseil de la foi («Leicester Council of Faiths») a pour objectif d'améliorer la coopération entre les divers groupes de croyance. Ses missions embrassent des offres de formation pour les enseignants et les étudiants (visites guidées des lieux de culte, par exemple), un service de conseil, des informations sur les religions pratiquées en ville et l'engagement en faveur de la cohésion sociale<sup>52</sup>.

Le Forum interreligieux pour Leicester («Interfaith Forum for Leicester») fait partie de la stratégie régionale en vue de la cohésion sociale «Leicestershire together». Il a pour objectif d'établir des bonnes relations entre les communautés religieuses et de croyance. Des séries de débats sont lancées, incitant le dialogue entre ces communautés. Le Forum s'organise autour de réunions trimestrielles et une conférence annuelle<sup>53</sup>.

En 1991, le Centre d'égalité raciale (Race Equality Centre) est créé sous le nom «Race Equality Council». Ce centre est un membre clé de la stratégie régionale pour l'égalité et la diversité (Regional Equality & Diversity Partnership). Ses missions principales embrassent:

- la coopération avec les conseils locaux et les acteurs du secteur public dans la lutte contre les discriminations;
- l'éducation et la sensibilisation du public;
- le monitoring et l'évaluation des acteurs publics dans leur action contre les discriminations.

49. Pour en savoir plus: [http://www.direct.gov.uk/en/Government-citizensandrights/UKgovernment/Politicalpartiesandelections/DG\\_073243](http://www.direct.gov.uk/en/Government-citizensandrights/UKgovernment/Politicalpartiesandelections/DG_073243) (consulté le 29 juillet 2011)  
Les membres du Conseil communal se veulent représenter tous les habitants de la ville, même si quelques-uns n'ont pas le droit de vote (courriel de Lynn Wyeth, 18.04.2011).  
Les immigrés ne sont pas seulement représentés, ils ont eux-mêmes des représentants au pouvoir: parmi les 54 conseillers, il y a plusieurs personnes d'origine étrangère à l'instar du chef du conseil actuel; un des trois représentants de Leicester au Gouvernement national est d'origine asiatique (courriel de Lynn Wyeth, 18.04.2011).

50. <http://www.theraceequalitycentre.org.uk/latestnews/dec2010/racial-minority.html> (consulté le 29 juillet 2011).

51. <http://www.leicester.gov.uk/homepage.aspx> (consulté le 29 juillet 2011).

52. [www.leicestercounciloffaiths.org.uk/about\\_us.html](http://www.leicestercounciloffaiths.org.uk/about_us.html) (consulté le 29 juillet 2011).

53. [www.leicestershiretogether.org/index/people/community\\_cohesion/interfaith\\_forum\\_for\\_leicestershire.htm](http://www.leicestershiretogether.org/index/people/community_cohesion/interfaith_forum_for_leicestershire.htm) (consulté le 29 juillet 2011).

En outre, le centre offre un service pour la protection des droits des réfugiés. Une brochure destinée spécifiquement aux réfugiés leur donne des informations en matière d'accès au logement, à la formation et au monde du travail<sup>54</sup>.

Leicester fait partie de la Coalition européenne des villes contre le racisme.

### CADRE NATIONAL

Les démarches de Leicester en matière de lutte contre les discriminations sont encadrées par la législation au niveau national, notamment la législation en matière d'égalité et de droits humains gérée par la Commission d'égalité et des droits humains («Equality and Human Rights Commission»)<sup>55</sup>. La Loi d'égalité («Equality Act»), entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> octobre 2010, est le résultat d'un regroupement de 116 pièces législatives, dont le *Race Relations Equality Act* (1976). La législation nationale impose notamment que les administrations locales incluent une évaluation de l'impact sur l'égalité («equality impact assessment») dans chaque proposition politique et chaque plan de service, ceci dans un souci de garantir l'égalité des chances et de lutter contre les discriminations.

## MALMÖ (SUÈDE)

### STATISTIQUES DE LA VILLE DE MALMÖ

EN 2009, 293'883 HABITANTS VIVAIENT À MALMÖ, DONT QUELQUE 30% ÉTAIENT NÉS À L'ÉTRANGER. ENVIRON 170 NATIONALITÉS SONT ACTUELLEMENT REPRÉSENTÉES DANS LA VILLE SUÉDOISE. LES COMMUNAUTÉS DES IMMIGRÉS VENANT DE L'IRAK, DU DANEMARK ET DE L'ANCIENNE YOUGOSLAVIE SONT LES PLUS NOMBREUSES (MALMÖ STAD 2010: 14).

### ADMINISTRATION MUNICIPALE ET GENÈSE DES POLITIQUES D'INTÉGRATION

Le comité principal responsable des décisions politiques de la ville est le Conseil municipal, composé de 61 membres élus. Depuis 1996, la ville est divisée en dix districts, dont chacun est représenté par un Conseil du district. L'objectif de cette structure administrative est d'offrir aux citoyens de la ville une plus grande accessibilité aux services administratifs. L'organe principalement en charge de la politique en matière d'in-

tégration des immigrés est le Bureau municipal avec sa division Intégration et travail<sup>56</sup>. La Ville a commencé à s'engager en matière d'intégration des immigrés vers la fin des années 1990. Dans le contexte d'une crise économique, elle a adopté un Plan général pour l'emploi en 1997 destiné à toute la population au chômage ainsi qu'aux immigrés parmi lesquels le taux de chômage était plus élevé que parmi la population d'origine suédoise. Deux ans plus tard, le premier plan d'action explicitement conçu en vue de l'intégration des immigrés a été mis sur pied. Ce plan est évalué chaque année. Entretemps, chaque district de la ville dispose de son propre plan d'action en matière d'intégration. En outre, la Ville a créé un plan concernant la lutte contre les discriminations et a – en coopération avec des ONG locales – établi un Comité consultatif anti-discrimination dont les activités sont ancrées dans le Département d'égalité et de démocratie du Conseil de la ville (European Foundation for the Improvement of Living and Working Conditions/Cities for Local Integration Policy 2010: 14).

L'Université de Malmö a un mandat d'évaluation de la politique communale en matière d'intégration et du marché du travail. La coopération avec l'université a pour but d'identifier les points forts ainsi que les faiblesses et domaines de développement des activités effectuées (Malmö Stad 2010: 13).

### POLITIQUE D'ACCUEIL ET DE BIENVENUE

La politique nationale détermine fortement la politique communale dans ce domaine. Après la réforme de la stratégie nationale en matière d'accueil des nouveaux arrivants en décembre 2010 («Introduction Act»), on peut observer une centralisation de ces politiques à l'échelle nationale. Auparavant, les communes étaient responsables de l'intégration des nouveaux arrivants; la réforme a pour but de rendre la stratégie visant l'intégration des nouveaux arrivants plus homogène dans toute la Suède.

Le Service publique d'emploi («Arbetsförmedlingen») est l'organe au niveau national responsable de la coordination de la politique d'accueil et de bienvenue. En coopération avec ce service, un plan d'introduction est composé pour chaque immigré qui arrive (ou récemment arrivé) en Suède

54. <http://www.theraceequalitycentre.org.uk/index.html> (consulté le 29 juillet 2011). Pour en savoir plus: The Race Equality Centre [s.d.].

55. [www.equalityhumanrights.com/](http://www.equalityhumanrights.com/) (consulté le 29 juillet 2011).

56. [www.malmo.se/](http://www.malmo.se/) et [www.malmo.com](http://www.malmo.com) (consulté le 23 juin 2011).

pour faciliter son intégration sur le marché du travail et à la vie communautaire. Il est obligatoire d'assister aux séances d'éducation civique.

Les municipalités restent responsables des cours «Suédois – langue étrangère» ainsi que de la formation d'adultes en général, à l'instar des cours d'orientation civique. En outre, l'accès au logement et des initiatives destinées aux enfants et aux adolescents restent de compétence municipale. Pour ces initiatives, les municipalités reçoivent des subventions de l'Etat.

Les municipalités doivent offrir aux immigrés un minimum de 60 heures d'orientation civique qui abordent les thèmes suivants: arriver en Suède, travailler en Suède, vivre en Suède, les droits et devoirs de chaque individu, fonder une famille et vivre avec des enfants en Suède, participation politique, système de santé et d'assurances sociales, vieillir en Suède.

Chaque immigré qui participe à des démarches définies par le plan personnel d'introduction reçoit un dédommagement financier (SEK 231 par jour, environ 33 CHF). C'est un attrait pour participer activement à l'intégration sociale et professionnelle en Suède; si l'immigré ne participe pas, le dédommagement financier peut être réduit.

Tout nouvel arrivant a le droit de choisir un guide d'introduction (introduction guide), c'est-à-dire une personne qui travaille pour le Service public de l'emploi et qui l'aidera à trouver un emploi. Entreprises privées et associations peuvent postuler pour ces postes. La rémunération se base surtout sur le succès d'un guide d'introduction à placer l'immigré sur le marché du travail.

Les municipalités reçoivent de l'Etat une compensation financière pour chaque individu qui s'installe dans la commune: SEK 80'000, environ 11'500 CHF (< 65 ans), SEK 50'000, environ 7187 CHF (> 65 ans).

Le publique cible de la réforme des politiques d'accueil sont les réfugiés et les personnes qui ont besoin de protection et disposent d'un permis de séjour, ainsi que les jeunes nouveaux arrivants entre 18 et 19 ans (Ministry of Integration and Gender Equality 2010).

Les représentants de la Ville de Malmö donnent

des informations concernant la situation de logement, le programme destiné aux requérants d'asile etc. auprès du «Migrationsverket», l'organe principale en charge de traiter les demandes (pour des permis de séjour et de travail etc.) des personnes souhaitant s'installer ou séjourner temporairement en Suède.

### **CITOYENNETÉ ET PARTICIPATION**

Après un séjour (légal) de cinq ans en Suède, il est possible de demander la nationalité suédoise et d'obtenir l'ensemble des droits citoyens. Pour pouvoir participer aux élections aux niveaux communal et régional, il faut avoir soit la nationalité d'un Etat membre de l'Union européenne, soit la nationalité islandaise ou norvégienne. En outre, toutes les personnes qui ont vécu de façon légale en Suède pendant au moins trois ans ont le droit de vote aux élections communales et provinciales dans la commune et la région où ils sont inscrits. Le droit de vote au niveau communal et régional pour des étrangers a été introduit en 1975 (Parusel 2008).

Sur le plan local, Malmö a lancé récemment une stratégie pour encourager la citoyenneté. La Ville souhaite augmenter la participation de la population à la vie politique, sociale et culturelle ainsi qu'améliorer le dialogue entre l'administration, les représentants politiques et les résidents de la ville. A cette fin, un Comité de pilotage pour le développement de la démocratie ainsi qu'un poste d'un délégué du gouvernement local ont été créés; ils sont en charge de l'évolution et de la mise en œuvre de l'approche de la démocratie participative. La conception d'une plateforme de dialogue en ligne ne présente qu'un seul élément de cette stratégie. Le site Internet offre un forum d'échange de points de vue des citoyens de la ville sur les politiques municipales (Lindemann 2009).

### **L'INTÉGRATION PROFESSIONNELLE ET SOCIALE**

EN 2008, LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE MALMÖ A LANCÉ LE PROJET «LIVING BOOK» (LIVRE VIVANT). IL VISE À DIMINUER LES PRÉJUGÉS ET LES STÉRÉOTYPES EXISTANT DANS LA SOCIÉTÉ À L'ENCONTRE DE DIVERS GROUPES MINORITAIRES. UN LIVRE VIVANT EST UNE PERSONNE QUI PREND LE TEMPS DE RACONTER SON HISTOIRE ET RÉPONDRE AUX QUESTIONS DE CHAQUE PERSONNE QUI L'EMPRUNTE, C'EST-À-DIRE QUI S'INSCRIT À UNE SES-

SION INDIVIDUELLE AVEC LUI. DE CETTE MANIÈRE, LE LECTEUR – OU PLUTÔT L'AUDITEUR – REÇOIT DES INFORMATIONS SUR DES PERSONNES ISSUES DE L'IMMIGRATION, QU'ELLES APPARTIENNENT À DIVERS GROUPES DE CROYANCE OU QU'ELLES SOIENT HOMOSEXUELLES, ENTRE AUTRES. DES DIFFÉRENTS MODES DE VIE SONT ILLUSTRÉS ET IL DEVIENT POSSIBLE DE PARLER À CŒUR OUVERT SUR DES SUJETS TABOUS OU SENSIBLES. PARMIS LES LIVRES VIVANTS QU'ON PEUT «EMPRUNTER» DANS LA BIBLIOTHÈQUE, IL Y A UN IMAM, UN TOXICOMANE RÉHABILITÉ, UN RABBIN ET UNE FEMME AU FOYER MUSULMANE (EUROCITIES 2009: 35).

### PRÉVENTION DU RACISME ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Les activités de Malmö en matière de lutte contre les discriminations sont encadrées par la législation nationale, notamment la Loi contre les discriminations («Anti Discrimination Act») de 2009 (Ministry of Integration and Gender Equality 2009). Ce sont surtout des autorités nationales comme la police, les tribunaux et l'Ombudsman pour l'égalité qui sont en charge de la lutte contre les discriminations. Par contre, la Ville de Malmö s'engage pour la prévention du racisme. Elle subventionne, par exemple, l'ONG indépendante «Malmö contre la discrimination» qui gère un service de consultation pour des victimes de discriminations. En septembre 2010, le Conseil municipal a adopté un Plan contre la discrimination. Les efforts de la Ville dans ce domaine devraient donc connaître une intensification. La Ville est également en train de créer un plan stratégique pour promouvoir l'égalité des sexes. Il sera probablement adopté au cours de l'année 2011 (Malmö Stadt/Stadskontoret [s.d.]).

La Ville accorde des subsides aux associations engagées dans la prévention du racisme et contre les discriminations pour la création de lieux de rendez-vous, l'intensification de la diversité et l'amélioration des possibilités de participation dans la vie communautaire (entre autres). Des fonds spéciaux sont aussi alloués pour financer des activités contre les discriminations.

En 2009, la Ville de Malmö établit le Centre d'information et d'éducation pour les Roms. Il fait partie de l'administration de la Ville et a pour but de développer des stratégies pour améliorer les possibilités de participation de la communauté

des Roms à la vie sociale à Malmö. En outre, le centre vise à sensibiliser le public en offrant des débats et des rencontres thématiques sur les Roms et la coopération avec la société civile représentée par des associations. Le Musée sur la culture des Roms («Romska Kulturcentret») présente des informations sur la vie et l'histoire de la communauté des Roms.

Depuis 2005, l'organe de la Ville «Unité pour les relations ethniques» lance des campagnes dans des écoles secondaires pour promouvoir la diversité, le dialogue interculturel ainsi que la prévention contre des attitudes hostiles et racistes dans les salles de classe. A titre d'exemple, le projet «Follow your dream, not the stream» («Suis ton rêve, et non le mouvement») invite à la création de méthodes pédagogiques destinées aux élèves en risque d'être exclus et incite à la participation et au respect. Les activités menées dans ce contexte incluent des ateliers favorisant des activités en groupes ainsi que la musique et la danse comme moyens d'expression. Les ateliers sont mis sur pied en coopération avec des artistes et des musiciens (Ognisanti [s.d.]).

En outre, la Ville de Malmö subventionne depuis 1993 le festival annuel de films contre le racisme<sup>57</sup>. Elle organise également chaque année une conférence publique à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale (21 mars) et attribue un prix à une personne, une association ou une entreprise qui s'engage activement dans le domaine de l'intégration sociale (Malmö Stadt/Stadskontoret [s.d.]).

La Ville de Malmö fait partie de la Coalition européenne des villes contre le racisme.

### TOULOUSE (FRANCE)

TOULOUSE ABRITE UNE POPULATION DE 440'000 HABITANTS ENVIRON. 19,4 % DE LA POPULATION TOULOUSAINNE EST NÉE À L'ÉTRANGER, 45,3 % SONT DES DESCENDANTS D'IMMIGRÉS (GRANDS-PARENTS NÉS À L'ÉTRANGER). LA PLUPART DES IMMIGRÉS NÉS HORS DE FRANCE VIENT D'AFRIQUE DU NORD OU DU MOYEN-ORIENT (53 %). 20,7 % VIENT D'AFRIQUE SUBSAHARIENNE ET 17,7 % SONT DES EUROPÉENS (OLIVIER 2009).

57. Pour en savoir plus: [www.arfarf.se](http://www.arfarf.se)



## PRÉLIMINAIRE

Il n'y a «pas de politique identifiée de la ville comme politique d'intégration, il y a des approches selon des politiques transversales comme la politique de la ville sur les quartiers prioritaires et celle de la lutte contre les discriminations (...). [L]a mission égalité ne suit pas les actions liées à l'intégration des populations migrantes, elle ne suit que celles liées à la lutte contre les discriminations» (extrait du courriel de Bernard Isach, reçu le 7 avril 2011). Cette notion est conforme aux politiques nationales qui traitent des problèmes sociaux en général, sans tisser de stratégies destinées exclusivement aux immigrés. A cause du caractère centralisé de la France, la plupart des politiques liées à l'intégration de personnes issues de l'immigration sont menées par des acteurs nationaux qui les mettent en œuvre à l'échelle locale. La conception des politiques gérées par les villes est donc une tendance récente (Houle 2000: 8).

## POLITIQUE D'ACCUEIL ET DE BIENVENUE

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007, tout étranger hors UE souhaitant résider de manière durable en France a l'obligation de signer un contrat d'accueil et d'intégration (CAI). C'est l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII) qui est responsable de la présentation et du suivi du contrat. Cette institution a été créée en 2009 et regroupe désormais les compétences de l'Agence nationale d'accueil des étrangers et des migrations (Anaem) ainsi qu'une partie de celles de l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (Acsé).

Le contenu du programme d'accueil et d'intégration est défini dans le contrat et contient les éléments suivants: formation linguistique, informations sur l'organisation de la société française, bilan des compétences professionnelles. Les formations sont gratuites. Le contrat doit être signé avant l'arrivée en France (dans pays d'origine)<sup>58</sup>. La Ville de Toulouse n'a pas encore développé une politique d'accueil des nouveaux arrivants qui s'adresse spécifiquement aux étrangers. Néanmoins, il existe des approches politiques pour une mise en œuvre des brochures «traduites dans les

langues qui représentent les plus grosses parties des nouveaux arrivants» (courriel de Bernard Isach, reçu le 7 avril 2011).

## CITOYENNETÉ ET PARTICIPATION

Le Ville de Toulouse est en faveur du droit de vote pour les étrangers hors UE. La ville se trouve parmi les parrains d'un appel national en faveur du droit de vote des étrangers signé par 26 maires de France. A Toulouse, s'est déroulée une consultation publique sur ce sujet en novembre 2010: 93,15 % des Toulousains qui se sont exprimés étaient favorables au droit de vote des étrangers hors UE (Belet 2011).

Actuellement, la participation politique des étrangers en France est soutenue par la création d'un Réseau national des conseils de résidents étrangers dont l'assemblée constitutive s'est déroulée à Toulouse les 15 et 16 avril 2011. Ainsi le Conseil français de la citoyenneté de résidence (CoFra-CiR) a vu le jour. Il rassemble les conseils communaux des étrangers des principales villes françaises (Aubervilliers, Creil, Grenoble, Lille, Paris, Saint-Denis, Strasbourg, Toulouse) et a pour but de porter la question concernant le droit de vote des résidents étrangers au niveau national. En outre, le CoFraCiR s'engagera dans les domaines que sont l'intégration des immigrés, la lutte contre les discriminations et l'échange de bonnes pratiques entre les villes françaises. La Ville de Strasbourg assurera la présidence du CoFraCiR pendant les deux premières années<sup>59</sup>.

En 2008, le Conseil municipal de Toulouse a mis en place le Conseil toulousain des résidents étrangers (Cotre), commission consultative qui représente les étrangers habitant Toulouse, sans nationalité européenne (UE) et par conséquent sans droit de vote lors des élections communales. Au total, 27 nationalités sont représentées. Le Cotre est composé de 50 membres, dont 40 conseillers et 10 personnes issues d'associations. Sa première assemblée a eu lieu le 14 mars 2009. Les membres sont élus tous les deux ans<sup>60</sup>.

Le Cotre a pour but «d'intégrer au quotidien les

58. <http://www.vie-publique.fr/actualite/dossier/integration/contrat-accueil-integration-parcours-obligatoire-condition-installation-durable.html> (consulté le 28 avril 2011).

59. <http://www.secteurpublic.fr/public/article/lancement-du-conseil-francais-de-la-citoyennete-de-residence-strasbourg-choisie->

[pour-en-assurer-la-presidence.html?id=48896&rub=8283&C5=130](http://www.toulouse.fr/vos-quartiers/conseil-etrangers-pour-en-assurer-la-presidence.html?id=48896&rub=8283&C5=130) (consulté le 28 avril 2011).

60. <http://www.toulouse.fr/vos-quartiers/conseil-etrangers> (consulté le 28 avril 2011).

problématiques des résidents étrangers dans la politique globale de la ville» (Cotre Magazine No 1: 5). Quatre commissions thématiques et deux commissions techniques assurent le fonctionnement de l'organe consultatif. Les travaux des commissions font l'objet d'un bilan annuel en assemblée plénière en présence du maire. Le Cotre fait partie du dispositif démocratique de la ville de Toulouse qui existe depuis la fin de l'année 2008 et qui a pour but d'intensifier la démocratie participative. Il se base sur un nouveau découpage territorial créant six secteurs<sup>61</sup> placés sous la responsabilité des six adjoints au maire en charge de traiter les questions de proximité. Les six secteurs sont représentés par un conseil de secteur (organe de concertation)<sup>62</sup> et dispose d'une Maison de la citoyenneté. Ces six secteurs couvrent l'ensemble des vingt-deux quartiers. Chacun de ces quartiers dispose d'une Commission de quartier dont la fonction est «d'assurer le dialogue au plus près des Toulousains dans le cadre de la démocratie locale»<sup>63</sup>. La loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité selon laquelle chaque commune de plus de 80'000 habitants est obligée d'installer des conseils de quartiers<sup>64</sup> constitue le contexte du dispositif démocratique toulousain à l'échelle nationale.

**INTÉGRATION PROFESSIONNELLE ET SOCIALE TOULOUSE SE MOBILISE «EN FAVEUR DE L'ACCÈS AUX DROITS ET À LA SANTÉ DES IMMIGRÉS ÂGÉS»<sup>65</sup>. LA VILLE A ÉTABLI UNE MISSION D'ACCOMPAGNEMENT ET DE LIEN SOCIAL. DEUX ASSISTANTS SOCIAUX ET UN INTERPRÈTE SOUTIENNENT LES MIGRANTS ÂGÉS.**

### **PRÉVENTION DU RACISME ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS**

Le 21 mars 2011, à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale, la mairie de Toulouse a lancé un site Internet qui résume les activités de la Ville dans les domaines de la lutte contre le racisme et d'autres formes de discrimination<sup>66</sup>. On y trouve entre autres une liste contenant toutes les adresses des

avocats qui donnent des conseils juridiques gratuits aux victimes de discriminations ainsi qu'un glossaire de divers termes et définitions autour de la thématique. Une collection des articles de presse résume des informations actuelles sur les discriminations en France et dans le monde.

Actuellement il existe quatre postes de délégués principalement responsables de gérer la politique de l'égalité et la lutte contre les discriminations: adjoint au maire à la diversité et à l'égalité, adjoint au maire aux Handicaps, conseiller délégué à l'égalité femmes-hommes, conseiller délégué à la promotion de l'égalité. Conforme au rejet des politiques spécifiquement conçues pour des immigrés, il n'y a pas de poste de délégué à l'intégration des minorités ethniques. Néanmoins, ils sont représentés par le Conseil des résidents étrangers de Toulouse (Cotre, voir ci-dessus) qui, avec la Commission à l'égalité femmes-hommes dans la cité et la Commission pour l'accessibilité des personnes handicapées, fait partie du dispositif consultatif mis en place à Toulouse.

Pour l'observation des discriminations sur le territoire local, l'Observatoire des discriminations a été inauguré le 25 janvier 2010. Il se compose de quatre collèges qui travaillent sur trois thématiques prioritaires: le logement, l'éducation et l'emploi. Le Collège scientifique et ethnique assure la validation des travaux de l'Observatoire tandis que le Collège associatif regroupe les représentants engagés dans la lutte contre les discriminations. Le Collège institutionnel est un groupement des représentants de l'Etat et des collectivités territoriales, tandis que le Collège socio-économique représente des partenaires et personnalités qualifiées. L'Observatoire surveille la situation en matière de discriminations dans la ville en élaborant des instruments de mesure permettant l'élaboration de diagnostics, en évaluant les politiques publiques «menées en matière de lutte contre les discriminations, de diversité et d'égalité des chances» et en élaborant des propositions et des stratégies pour mieux lutter contre les discriminations<sup>67</sup>.

61. Le bilan de chaque secteur en 2009 est accessible en ligne: <http://www.toulouse.fr/vos-quartiers/democratie-locale> (consulté le 5 août 2011).

62. Pour en savoir plus: <http://www.toulouse.fr/vos-quartiers/conseils-secteur> (consulté le 5 août 2011).

63. <http://www.toulouse.fr/vos-quartiers/commissions-quartier> (consulté le 5 août 2011).

64. <http://www.vie-publique.fr/decouverte-institutions/institutions/approfondissements/democratie-proximite.html>; Les conseils des

quartiers sont critiqués par Koebel (2007). Selon l'auteur, ils reproduisent la discrimination sociale parce que seules les interventions des interlocuteurs éduqués et éloquents sont prises en compte.

65. <http://www.groupe-srr-toulouse.com/toulouse/ville-solidaire/voeu-relatif-a-l-acces-au-droit.html> (consulté le 29 juillet 2011).

66. [www.nondiscrimination.toulouse.fr](http://www.nondiscrimination.toulouse.fr)

67. <http://nondiscrimination.toulouse.fr/?post/L-observatoire-des-discriminations> (consulté le 29 juillet 2011).

*Le Plan territorial de prévention et de lutte contre le racisme sur le marché du travail toulousain (PT-PLDMT)* a été conclu en 2007 pour une durée de trois ans. Cette période correspond à celle du Contrat urbain de cohésion sociale qui fait partie du cadre des plans territoriaux lancés par l'Agence nationale pour la cohésion sociale et de l'égalité des chances (l'Acse). Le plan s'occupe principalement des discriminations liées à l'origine sur le marché du travail. Il a pour but de mutualiser les multiples actions sur le plan local qui existent dans ce domaine. En outre, il veut inciter un discours public sur les discriminations ainsi que la mise sur pied d'un réseau d'acteurs qui accompagnent les victimes. La mise en place d'un dispositif de suivi et d'évaluation constitue l'un des objectifs du plan territorial de prévention du racisme<sup>68</sup>.

Toulouse appartient à la Coalition européenne des villes contre le racisme.

## ROTTERDAM (PAYS-BAS)

### STATISTIQUES

ROTTERDAM EST LA DEUXIÈME VILLE DES PAYS-BAS. ELLE COMPTE ENVIRON 604'000 HABITANTS (MARS 2010)<sup>69</sup>. LES COMMUNAUTÉS D'IMMIGRÉS LES PLUS IMPORTANTES VIENNENT DE TURQUIE ET DU MAROC (GEBHARDT/GUENTER 2010: 1). 160 NATIONALITÉS DIFFÉRENTES SONT REPRÉSENTÉES À ROTTERDAM (CITY OF ROTTERDAM 2007: 4).

### LA GENÈSE DES POLITIQUES D'INTÉGRATION

Les Pays-Bas sont le premier pays à avoir introduit, en 1983, un cadre législatif en matière d'intégration des immigrés (Jeffares et al. 2008: 10). Pourtant, ces dernières années, la position du pays s'est durcie vis-à-vis de l'immigration. En 2006, les Pays-Bas sont devenus les précurseurs dans le domaine d'introduction d'un test d'intégration préalable au regroupement familial (CIRE 2009: 6). Le gouvernement actuel, en place depuis octobre 2010 – une coalition des libéraux (VVD) et des chrétiens-démocrates (CDA) acceptée par le parti de droite populiste de Geert Wilders – a récemment annoncé son programme concernant l'intégration des immigrés: les politiques spéci-

quement conçues pour soutenir des minorités ethniques seraient supprimées. L'intégration est interprétée de plus en plus comme une obligation des immigrés. Ainsi le terme adopte une notion assimilationniste. D'après Poppelaars/Scholten (2008), au cours des dernières années, la Ville de Rotterdam a suivi la position nationale restrictive par rapport à l'intégration des immigrés, une position plus étroite que les autres villes principales du pays. En 2002, le parti de droite populiste Leefbaar Rotterdam, fondé par Pim Fortuyn, a gagné les élections municipales. Par la suite et jusqu'aux élections en 2006, quand le parti social-démocrate PvdA a repris le pouvoir dans la ville, un durcissement surtout envers les immigrés musulmans peut être observé. Pendant cette période, l'«intégration» a été associée à l'«assimilation». Le gouvernement suivant a adopté la notion de citoyenneté urbaine (Stadsburgerschap) au lieu du terme d'intégration afin de promouvoir la participation active de tous les habitants de la ville à la vie politique, sociale et culturelle. Malgré ce changement rhétorique, plusieurs arrangements en matière d'intégration des immigrés du gouvernement antérieur sont restés en place (Jeffares et al. 2008: 13 et suiv.). En 2009, le premier maire issu de l'immigration aux Pays-Bas a été élu à Rotterdam.

Pendant la période de 2006 à 2010, la Ville de Rotterdam a intensifié l'approche des politiques de diversité («Diversity policies») afin de devenir une «Intercultural leading city» en adoptant un rôle d'avant-coureur dans ce domaine.

### POLITIQUE D'ACCUEIL ET DE BIENVENUE

En coopération avec le Bureau central d'intégration («Central Inburgeringsloket» - CIL), la Ville de Rotterdam offre des cours de langue gratuits aux nouveaux résidents. La participation au programme qui s'appelle «Inburgering» est obligatoire pour les immigrés venant des pays hors UE<sup>70</sup>.

L'initiative «Welkom in Rotterdam» (Bienvenue à Rotterdam) organise des rencontres entre des résidents déjà établis depuis longtemps dans la ville et les nouveaux arrivants. Au programme: des visites guidées et des tandems linguistiques. Toutes les activités sont gratuites<sup>71</sup>.

68. [http://www.lacse.fr/dispatch.do?sid=site/politique\\_de\\_la\\_ville/objectifs\\_1/acces\\_aux\\_droits](http://www.lacse.fr/dispatch.do?sid=site/politique_de_la_ville/objectifs_1/acces_aux_droits) (consulté le 27 juillet 2011).

69. <http://www.rtl.be/meteo/city/350897-NL-rotterdam> (consulté le 5 août 2011).

70. Pour en savoir plus: <http://www.jos.rotterdam.nl/Download/samenleving/10vrageninburgeringbrochure.pdf> (consulté le 5 août 2011).

71. Pour en savoir plus: <http://www.welkominrotterdam.nl/nl/page-1437.htm> (consulté le 5 août 2011).

## CITOYENNETÉ ET PARTICIPATION

Des étrangers qui ont résidé de manière légale aux Pays-Bas pendant cinq ans au moins ont le droit de vote lors des élections communales. Ce droit a été introduit sur le plan national en 1985/86. Auparavant, c'était la Ville de Rotterdam qui fut la première ville à introduire un tel droit en 1979 (Van Heelsum 2008).

## APPROCHE DE LA CITOYENNETÉ URBAINE

L'accord de coalition pour la législature 2006-2010, intitulé «Perspectives pour chaque Rotterdam résident», a pour but d'intensifier la participation de tous les habitants de la ville. Les immigrants sont invités à participer à la société – autrement dit, ils sont appelés à s'intégrer – et à apprendre la langue du pays d'accueil, le néerlandais. Puis, l'approche de la participation a été développée dans le cadre du programme du Conseil municipal sous le titre «The city of approaches. For a Rotterdam result». Les objectifs ainsi fixés incluent;

- l'augmentation des habitants de la ville parlant néerlandais et de ceux qui ont un travail rémunéré;
- l'amélioration de l'accès à la formation et la création de l'égalité des chances (City of Rotterdam 2007: 4).

Selon le concept de la Ville de Rotterdam, les aspects clés de l'approche de la citoyenneté urbaine sont les suivants:

- fierté vis-à-vis de la ville (où on habite);
- réciprocité (droits et devoirs);
- identité;
- participation;
- sens éthique (par exemple respect).

Au centre de ce concept figure le «sentiment du nous» («us-feeling»), c'est-à-dire le sentiment d'appartenance de chaque résident à la ville où il habite (dans ce cas: Rotterdam).

L'approche de la citoyenneté urbaine constitue le cadre général à toutes les activités concernant la participation, l'intégration, l'émancipation et la participation qui se sont déroulées durant la législature 2006-2010. Parmi ces activités, le programme «Rotterdam Idea/Idea Caravan» ouvre un espace pour des habitants de la ville, en les invitant à faire des recommandations en faveur de l'amélioration de la cohabitation dans les différents quartiers. Activités et projets suggérés obtiendront le soutien de la Ville.

En outre, en coopérant avec ses partenaires associatifs, la Ville de Rotterdam a organisé, entre 2007 et 2010, une série de dialogues sous le slogan «Nous sommes tous des citoyens de Rotterdam» («Wij zijn allemaal Rotterdammers»). Autour des thématiques centrales de la vie à Rotterdam, des débats ont été mis sur pied dans divers lieux de la ville. Les thèmes centraux en 2010 étaient: les jeunes et les personnes âgées («Jong en oud»), la deuxième génération des immigrants («Tweede generatie»), l'Islam comme religion à Rotterdam («Islam als religie in Rotterdam»). Une brochure a été publiée qui résume les dialogues et ses résultats (Gemeente Rotterdam/Jeugd, Onderwijs en Samenleving 2010).

## INTÉGRATION PROFESSIONNELLE ET SOCIALE

AFIN D'AUGMENTER LA DIVERSITÉ CULTURELLE PARMI LE PERSONNEL DE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE, LA VILLE DE ROTTERDAM TENTE D'ATTEINDRE LA POPULATION À L'AIDE DES «CANAUX» FRÉQUENTÉS PAR CE PUBLIC CIBLE: LES JOURNAUX GRATUITS DISTRIBUÉS DANS LES RUES ET LES AGENCES DE RECRUTEMENT. EN OUTRE, DES EMPLOYÉS APPARTENANT EUX-MÊMES À UNE MINORITÉ ETHNIQUE PARTICIPENT AUX SALONS D'INFORMATION SUR L'EMPLOI AFIN DE PRÉSENTER LA VILLE COMME EMPLOYEUR ET TRANSMETTRE UNE INFORMATION SUR LES POSSIBILITÉS DE RECRUTEMENT. LES EMPLOYÉS DE LA VILLE SONT ENCOURAGÉS À TRANSMETTRE EUX-MÊMES DES CANDIDATURES DE PERSONNES ISSUES DE L'IMMIGRATION AU DÉPARTEMENT DES RESSOURCES HUMAINES (WOOD 2009: 70).

## LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

C'est le Département de la jeunesse, de l'éducation et de la cohabitation («Jeugd, Onderwijs en Samenleving») qui est en charge de ce domaine politique. Il travaille en étroite coopération avec trois partenaires.

L'Association nationale pour la prévention et la lutte contre la discrimination («Landelijke vereniging ter voorkoming en bestrijding van discriminatie – Art.1») réunit les agences régionales et locales (comme le RADAR, voir ci-dessous) luttant contre les discriminations. Le but, c'est la création d'un réseau des points d'écoute accessible à tous les résidents sur le territoire des Pays-Bas. Créé en 2007 à Rotterdam, l'Art. 1 se veut un centre d'expertise auquel les associa-

tions membres peuvent s'adresser s'ils ont besoin de soutien. Monitoring des discriminations aux Pays-Bas, conseil auprès du gouvernement, promotion de la cohésion sociale font partie des missions principales de l'Art. 1<sup>72</sup>.

Le Bureau pour l'égalité – RADAR (littéralement: Bureau pour le traitement égal/ «Bureau voor gelijke behandeling») est une agence anti-discrimination établie à Rotterdam. Elle fut l'une des premières agences locales à être créée (1983) aux Pays-Bas. Son engagement se déploie en faveur de toute forme de discrimination. RADAR poursuit cinq missions principales:

- Consultation pour les victimes de discrimination (soutien de victimes, accompagnement de victimes et défense de leurs intérêts auprès des organismes fédéraux, comme la police et la Commission pour le traitement égal);
- Monitoring de cas de discrimination (rapports annuels sur les cas de discrimination, élaboration de statistiques, développement de thématiques qui doivent être traités du côté politique);
- Recherche en vue de la discrimination structurelle (offre de guidance aux autorités pour qu'elles puissent élaborer des stratégies contre les discriminations);
- Sensibilisation des groupes cibles (formations pour des groupes différents, comme les élèves, les policiers; etc.);
- Sensibilisation du public (mise sur pied de la Journée contre le racisme et de la Journée du dialogue, publications)<sup>73</sup>.

La Fondation unité est puissance («Stichting Eenheid is Kracht») a pour but de promouvoir la diversité comme source de force et de créativité pour des jeunes gens de 15 à 35 ans. La lutte contre les discriminations fait partie de cette mission. Ce sont des étudiants et des bénévoles qui mènent le travail de la fondation. La participation des jeunes à la société constitue un des objectifs principaux. C'est pourquoi la fondation met sur pied des activités qui s'adressent spécifiquement à ce groupe cible, notamment l'organisation du Festival de la diversité au sein duquel le Prix de la diversité est accordé, lancement d'une Conférence des jeunes

d'Europe avec des débats et des discussions sur des thèmes liés à la diversité ainsi que l'organisation des échanges interculturels<sup>74</sup>.

## BRUXELLES (BELGIQUE)

### STATISTIQUES

DÉBUT 2010, BRUXELLES VILLE COMPTAIT 157'673 HABITANTS, DONT 51'267 ÉTAIENT DE NATIONALITÉ ÉTRANGÈRE. LA MAJORITÉ DES IMMIGRÉS VIENT D'UN PAYS EUROPÉEN<sup>75</sup>.

### LA POLITIQUE D'INTÉGRATION AU NIVEAU NATIONAL

La Belgique abrite trois régions différentes – la Flandre, la Wallonie et la région Bruxelles-Capitale – ainsi que trois communautés linguistiques, la communauté flamande, la communauté française et la communauté allemande. Au cours des ans, chaque région a développé ses propres approches politiques en matière d'intégration des immigrés.

Au niveau national, sont menés deux programmes importants en faveur de l'intégration des étrangers et de la cohésion sociale. Le Fonds fédéral d'impulsion à la politique des immigrés (FIPI) a été créé en 1991 par le Gouvernement fédéral pour soutenir financièrement des projets favorisant l'intégration sociale des immigrés. Depuis 1993, c'est le Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme qui assure le secrétariat du FIPI<sup>76</sup>.

En 1999, la politique fédérale des grandes villes a vu le jour. Les moyens financiers mis à disposition par le Gouvernement fédéral se concentrent sur les grandes villes du royaume belge qui comptent au mois 150'000 habitants, parmi lesquelles la capitale Bruxelles qui se trouve au cœur du plus grand centre urbain du pays, la région Bruxelles-Capitale. Le programme des grandes villes fait partie de l'administration de l'Intégration sociale et a pour but de soutenir des projets de revitalisation des quartiers en difficulté<sup>77</sup>.

En outre, le Centre pour l'égalité des chances et la

72. <http://www.art1.nl/artikel/>

73. <http://www.radar.nl/> (consulté le 5 août 2011).

74. <http://www.eenheidiskracht.nl/pages/index.htm> (consulté le 5 août).

75. <http://www.bruxelles.irisnet.be/a-propos-de-la-region/etudes-et-statistiques/donnees-statistiques-par-themes/population> (consulté

le 5 août 2011).

76. <http://www.diversite.be/?action=onderdeel&onderdeel=60&titel=Fonds+d'impulsion> (consulté le 5 août 2011).

77. <http://www.politiquesdesgrandesvilles.be/> (consulté le 5 août 2011).

lutte contre le racisme joue un rôle primordial au niveau national dans le cadre des actions anti-discrimination. Puisque le siège principal se trouve à Bruxelles, le centre est l'acteur le plus important concernant la lutte contre toute forme de discrimination dans la capitale belge. Au lieu de mettre en place des structures communales, la Ville profite d'une structure nationale pour lutter contre les discriminations et améliorer l'égalité des chances sur son territoire. En conséquence, les politiques en matière d'intégration et la prévention du racisme menées à des niveaux administratifs différents (voir ci-dessous) se mélangent (Ansay et al. 2009: 67). Le centre dispose de plusieurs points de contact dispersés sur le territoire belge. Les victimes de discriminations peuvent s'y adresser pour un conseil et un soutien<sup>78</sup>.

#### LA POLITIQUE D'INTÉGRATION À BRUXELLES

La Ville de Bruxelles n'est pas seulement la capitale du pays et de l'administration politique de l'Union européenne mais elle fait aussi partie de la région Bruxelles-Capitale. Il s'agit d'une ville bilingue. La politique en matière d'intégration à Bruxelles n'est pas globalement cohérente, puisque la population bruxelloise est divisée en deux communautés – la communauté française et la communauté flamande. Chacune est représentée par des structures politiques et administratives spécifiques: la Commission communautaire flamande (Vlaamse Gemeenschapcommissie -VGC) et la Commission communautaire française (COCOF). En ce qui concerne l'intégration des immigrants, les deux commissions poursuivent des approches politiques différentes. En conséquence, il est difficile de se faire une idée claire de ce qui se passe à Bruxelles quant à la politique – ou mieux dit les politiques – liée à l'intégration des résidents d'origine étrangère. Dans ce qui suit, les approches différentes des deux commissions sont présentées. Cette description sera suivie d'une présentation des structures locales importantes en faveur de l'intégration des immigrants soutenues par la Ville, mais qui ne sont pas spécifiquement liées à une des deux communautés.

#### LA POLITIQUE EN MATIÈRE D'INTÉGRATION DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FLAMANDE

En général, la politique de la VGC visant à l'in-

tégration des immigrants est liée à celle de la région flamande. C'est la raison pour laquelle il faut d'abord jeter un regard sur les stratégies politiques de cette région.

En 1998, le Gouvernement flamand a adopté le décret de politique flamande relatif aux minorités ethniques et culturelles. Les objectifs de la politique en matière des minorités y sont définis afin de garantir une participation des immigrants permanents à la société flamande en tant que citoyens ainsi qu'un accompagnement des immigrants temporaires (réfugiés, requérants d'asile) dans le respect des droits de l'homme. Le décret a créé un Forum des associations des minorités («Minderhedenforum») qui a pour but de défendre les intérêts des minorités en Flandre<sup>79</sup>. Le décret définit trois piliers de la politique d'intégration des minorités:

- La *politique d'émancipation* qui vise à la participation des immigrants à la société civile ainsi qu'à la politique de la région flamande;
- La *politique d'accueil* qui a pour but de faciliter l'intégration des nouveaux arrivants;
- La *politique d'accompagnement* dont le groupe cible est les sans-papiers (Carewijn, Quali 1998: 298).

Depuis 2004, la notion de la diversité a été introduite dans les politiques d'intégration flamandes (Gsir 2006: 7).

En adoptant le décret relatif à la politique flamande d'intégration civique en février 2003, le Gouvernement a développé ses approches d'accueil des nouveaux arrivants. L'accent de la politique en matière d'intégration de la VGC à Bruxelles demeure l'accueil des nouveaux arrivants d'où vient aussi le nom de l'approche politique liée à l'intégration des immigrants: «Inburgering» («devenir citoyen»). Cette politique cible surtout les nouveaux arrivants de 18 ans et plus, mais, dans un sens plus large, aussi les étrangers mineurs non accompagnés, les ministres des religions ainsi que les immigrants établis mais pas encore bien intégrés. Le programme ne contient pas seulement des cours de néerlandais, mais aussi des cours sur l'histoire du pays et des informations sur les structures politiques et sociales, donc des cours d'éducation

78. Pour des informations détaillées sur le centre, voir <http://www.diversite.be/?action=onderdeel&onderdeel=4&titel=Home> (consulté le 5 août 2011).

79. Pour en savoir plus: <http://www.minderhedenforum.be/2standpunt/200703BrusselsOnderwijs.htm> (consulté le 5 août 2011).

civique. L'ensemble du parcours peut prendre six mois à un an. En région flamande, la participation au programme est obligatoire pour tous les étrangers qui veulent s'installer dans la région flamande (> contrat d'intégration civique) sauf pour les citoyens d'un Etat membre de l'Union européenne, de l'Espace économique européen et de la Suisse ainsi que pour les membres de leurs familles. Ce devoir d'intégration ne s'applique pas à Bruxelles (Autorité flamande: 13). Les participants ont droit à un coaching individualisé par exemple en matière d'orientation professionnelle<sup>80</sup>.

En plus de la politique d'Inburgering, les initiatives de la VGC en matière d'intégration visent à promouvoir la réalisation du décret Minorités et intégration (1998/2003; voir ci-dessus) dans la communauté flamande à Bruxelles et à encourager des initiatives des acteurs du terrain visant à promouvoir la cohabitation entre les différents groupes de la population. Quelques activités exemplaires sont le Prix de la diversité bruxelloise («Kleurrijk Brusselprijs»), l'octroi du titre «Ambassadeur de la tolérance» et un service de conseil sur les projets lancés dans le cadre du Fonds fédéral d'impulsion à la politique des immigrés<sup>81</sup>.

Dans tous ces domaines, la VGC coopère avec le Foyer, composé d'un ensemble des associations. Les trois volets du travail du Foyer sont les suivants:

- Des initiatives pour améliorer l'intégration des enfants et des jeunes (réalisations artistiques, théâtrales et sportives; formations d'insertion professionnelle pour des jeunes qui habitent dans des quartiers défavorisés, par exemple);
- Des initiatives pour améliorer l'émancipation (programmes pour les Roms et les gens de voyage, par exemple);
- Des initiatives pour augmenter le sens de la citoyenneté (médiation interculturelle, dialogue interreligieux, par exemple).

A titre d'exemple, le *projet* «Entrevue-cultures», organisé pour la première fois en 2008, offre la possibilité de découvrir d'autres cultures de manière inhabituelle. Les participants sont invités à une promenade au cours de laquelle ils sont ac-

cueillis dans différents lieux de culte. A l'occasion du Jour du dialogue, les citoyens de la ville de Bruxelles ont la possibilité de rencontrer des personnes de tous horizons. Autour d'un thème central, les participants se réunissent en groupes de 8 à 10 personnes autour des «tables de dialogue» dans différents lieux de la ville. Il ne s'agit pas de débats organisés par des experts, mais d'un échange d'idées et de points de vue. Un médiateur «veille à ce qu'un climat de confiance se crée entre les différents participants»<sup>82</sup>. Le thème central en 2010 a été l'appartenance sous le slogan «Bruxelles vous invite!». Un site web a été créé pour la diffusion du projet<sup>83</sup>.

Pour son projet «habitat kangourou» le Foyer a ouvert deux maisons unifamiliales dont chacune dispose de deux appartements où résident une personne âgée belge et une famille d'immigrés avec enfants. Le projet a pour but d'améliorer les relations intergénérationnelles et interculturelles<sup>84</sup>.

#### BRUSSELS ONTHAALBUREAU

En faveur des politiques d'accueil des primo-arrivants, la VGC coopère surtout avec le Bureau d'accueil reconnu («Brussels onthaalbureau» - BON) qui reçoit une subvention de trois millions d'euros (Morenville 2009). Le BON a été créé en 2006 après l'entrée en vigueur du décret d'intégration civique de la Communauté flamande. Jusqu'à fin 2006, le BON s'adressait aux seuls primo-arrivants, définis comme «des personnes ne possédant pas la nationalité belge et inscrites dans une commune bruxelloise depuis moins d'un an». En 2007, le groupe cible a été élargi. Désormais le programme d'accueil s'adresse à tous les étrangers résidant de manière légale et permanente en Belgique<sup>85</sup>. Le BON offre tous les modules d'éducation civique et linguistique qui font partie du programme d'Inburgering de la VGC, notamment l'orientation sociale, des cours de néerlandais, l'accompagnement personnel, le module formation et emploi ainsi que la participation sociale qui constitue l'objectif final du parcours<sup>86</sup>.

#### MINDERHEDENFORUM

Le Forum des minorités ethniques et culturelles a

80. <http://www.inburgering.be/inburgering/fr?lang=fr> (consulté le 5 août 2011).

81. Pour en savoir plus: [www.diversite.be](http://www.diversite.be) (consulté le 5 août 2011).

82. [http://www.foyer.be/?page=article&id\\_article=6129&id\\_rubrique=59&lang=fr](http://www.foyer.be/?page=article&id_article=6129&id_rubrique=59&lang=fr) (consulté le 5 août 2011).

83. [www.dagvandiedialoog.be](http://www.dagvandiedialoog.be) (consulté le 5 août 2011).

84. Pour savoir plus sur les projets du Foyer: [http://www.foyer.be/?page=article&id\\_article=1335&id\\_rubrique=84&lang=fr](http://www.foyer.be/?page=article&id_article=1335&id_rubrique=84&lang=fr) (consulté le 5 août 2011).

85. <http://www.bonvzw.be/fr> (consulté le 5 août 2011).

86. <http://www.bonvzw.be/fr/98848586-b017-49b9-9a8d-51e462687786> (consulté le 5 août 2011).

adopté le rôle du «porte-parole» de la population d'origine étrangère dans la région flamande et à Bruxelles. Le Forum est composé de 17 membres, dont 13 sont des représentants des fédérations des associations migrantes. Au total, environ 1500 associations en Flandre et à Bruxelles sont représentées. Le Forum s'organise autour de groupes de travail et de plateformes, il entre dans un échange direct avec des administrations et des médias pour défendre les points de vue des minorités ethnoculturelles en Flandre et la région Bruxelles-Capitale<sup>87</sup>.

### LA POLITIQUE DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE (COCOF)

La politique actuelle d'intégration de la COCOF repose sur le décret de cohésion sociale du 13 mai 2004 qui a pour but d'intensifier la cohabitation harmonieuse dans la diversité socioculturelle et l'interculturalité. Dans ce contexte, la COCOF offre un soutien complémentaire aux projets bruxellois soutenus par le Fonds d'impulsion à la politique des immigrés (FIPI) (> programme fédéral). En outre, le Centre bruxellois d'action interculturelle (CBAI) est subventionné (voir ci-dessous).

Dans le cadre du décret de cohésion sociale entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2006, la COCOF s'est chargée de développer un programme d'accueil pour les nouveaux arrivants (à Bruxelles nommés «primo-arrivants») en mettant l'accent sur l'apprentissage du français langue étrangère (Gsir 2006: 11). Les thématiques actuelles (2011-2015) de la politique de cohésion sociale sont:

1. le soutien et l'accompagnement scolaire;
2. l'alphabétisation et l'apprentissage du français pour adultes peu ou non scolarisés;
3. l'accueil et l'accompagnement des primo-arrivants.

Ce dernier point est devenu une priorité politique en 2009. Les trois volets actuels sont encadrés par une thématique transversale, notamment le «mieux vivre ensemble». Celle-ci «devra être concrétisée dans toutes les actions reprises sous les thématiques 1, 2 et 3 (...) par le biais de projets favorisant les '4 mixités' (principalement de genre et culturelle et dans la mesure du possible, sociale et d'âge)»<sup>88</sup>.

Le concept de la cohésion sociale met aussi un accent sur l'élimination de toute forme de discrimination et d'exclusion sociale.

### LE CENTRE BRUXELLOIS D'ACTION INTERCULTURELLE (CBAI)

Fondé en 1981, le CBAI est engagé dans le domaine du travail interculturel et y travaille sur plusieurs champs en parallèle: le volet «documentation et information» contient un centre de documentation qui dispose de plus de 40'000 documents traitant des thématiques autour de la migration et l'intégration des immigrés. Afin de promouvoir la «diffusion culturelle», le CBAI a rédigé un guide des activités interculturelles sur le territoire de la communauté française en Belgique, intitulé *Monde en scène*. En outre, initiée en 2008 à l'occasion de l'Année du dialogue interculturel, une série des dialogues interculturels sont mis sur pied. Ils s'adressent aux acteurs sociaux et au public intéressé afin de nourrir la réflexion sur les thèmes de la multiculturalité et de la cohésion sociale. Le CBAI a également développé plusieurs modules de formation qui ciblent des publics divers (formation d'agents de développement et de médiation interculturelle, formation d'animateurs en milieu multiculturel, initiation à l'approche interculturelle, sensibilisation à la demande, par exemple). Enfin, le centre accompagne le développement des associations et des projets locaux ainsi que les acteurs de la cohésion sociale dans la région Bruxelles-Capitale en évaluant l'application du décret de cohésion sociale de la COCOF et en organisant des rencontres thématiques avec les acteurs de la cohésion sociale<sup>89</sup>.

### LE CIRE (COORDINATION ET INITIATIVES POUR RÉFUGIÉS ET ÉTRANGERS)

Créé en 1954, le CIRE est l'équivalent français de l'organe flamand «Minderhedenforum». Il réunit 23 associations travaillant sur le territoire de la région wallonne et la région Bruxelles-Capitale. L'ensemble des associations traite des problématiques des demandeurs d'asile, des réfugiés et des étrangers. Accompagné par des experts politiques, le CIRE mène des réflexions sur une palette des thématiques autour de la migration et de l'intégration des immigrés, comme la conception des politiques d'immigration, en respectant les droits de l'homme et la lutte contre les politiques d'enfermement et d'expulsion des étrangers.

A coté du pilier de réflexion, le CIRE dispose de huit services:

- Le service «Accueil des demandeurs d'asile»;
- Le service «Accueil général» (information et

87. <http://www.minderhedenforum.be> (consulté le 5 août 2011).

88. [http://www.cocof.irisnet.be/site/fr/affsoc/cohesion/index\\_html/](http://www.cocof.irisnet.be/site/fr/affsoc/cohesion/index_html/) (consulté le 5 août 2011).

89. Pour plus des informations sur le CBAI et les activités mentionnées: <http://www.cbai.be/page/85/> (consulté le 5 août 2011).



- orientation des demandeurs d'asile, des étrangers et des réfugiés, soutien aux associations);
- Le service «Travail, équivalence et formation» (soutien des étrangers pour obtenir une équivalence de diplôme, mise en œuvre des formations, aide à l'insertion professionnelle);
- Le service «Logement» (aide à trouver un logement à un prix abordable);
- Le service «Ecole» offre des cours de français pour les étrangers et les réfugiés;
- Le service «Interprétariat» (traduction et interprétariat en milieu social).

Dans le cadre du projet de Déclaration de politique communautaire 2009-2014 (> déclaration gouvernementale francophone), le CIRE est également chargé d'instaurer une politique d'accueil des primo-arrivants dans la région wallonne (y compris la communauté française à Bruxelles). Suivant l'exemple des politiques d'accueil néerlandophones, ce concept prévoit;

- la mise en place de modules d'apprentissage du français ainsi que des cours d'éducation civique;
- l'installation de bureaux d'accueil qui s'appuie sur les associations reconnues par le décret de cohésion sociale, et finalement une évaluation régulière des activités liées à l'accueil des primo-arrivants (Ciré 2009: 6; 32/33)<sup>90</sup>.

### **CITOYENNETÉ ET PARTICIPATION (VILLE DE BRUXELLES)**

La participation aux élections est obligatoire en Belgique pour tous les résidents en possession d'un passeport belge. Par contre, les étrangers ayant résidé de manière légale (avec permis de séjour valable) pendant cinq ans au moins en Belgique ont le droit de vote actif (pas passif) au niveau communal, mais ils ne sont pas obligés de participer aux scrutins. Depuis une réforme de la loi, il est aujourd'hui possible de demander la nationalité belge après avoir vécu pendant trois ans (avant: cinq ans) dans le pays (Bousetta et al. 2005).

Le Conseil des Bruxellois d'origine étrangère (CBOE) est composé actuellement de 23 membres

de 14 pays différents. Il se veut un lieu du dialogue interculturel et relaye les problèmes et les soucis de la population étrangère. Quatre groupes de travail sont en charge de traiter les thématiques suivantes:

- enseignement;
- société et affaires sociales;
- citoyenneté et participation;
- cultures et diversité.

Les politiques de la Ville en matière d'intégration des immigrants sont analysées et évaluées. Le CBOE joue un rôle consultatif auprès de la Municipalité dans les questions qui concernent les immigrants. Chaque année, le CBOE organise une grande fête, nommée «DiverCity», afin de valoriser la pluralité culturelle de la capitale belge<sup>91</sup>.

### **PRÉVENTION DU RACISME ET ÉGALITÉ DES CHANCES**

Outre le Centre de l'égalité des chances et de la lutte contre le racisme, organe fédéral (voir ci-dessus), la Ville de Bruxelles peut s'appuyer sur les autres acteurs qui s'engagent dans la lutte de toute forme de discrimination. La Cellule égalité des chances a été créée en 2001 afin de lutter contre les discriminations envers quatre groupes cibles: «lesbigays», personnes handicapés, femmes et Bruxellois d'origine étrangère. Dans le cadre du soutien de ce dernier groupe, la cellule coopère avec le Conseil des Bruxellois d'origine étrangère (CBOE)<sup>92</sup>. En 2000, la Ville de Bruxelles a créé la Maison de la solidarité dans le cadre du Programme fédéral des politiques des grandes villes (FIPI). La Maison veut toucher surtout les personnes défavorisées, comme des demandeurs d'asile ou des demandeurs d'emploi, afin de faciliter leur insertion sociale et professionnelle. Dans ce contexte, la Maison propose des formations linguistiques (en français et néerlandais) et informatique. En outre, les animations culturelles (excursions etc.) ainsi que des prestations d'une assistante sociale (aide dans les démarches administratives, juridiques, sociales) et d'un conseiller emploi sont offertes<sup>93</sup>.

90. Pour des informations détaillées sur le CIRE, voir <http://www.cire.be/ours/contact.html> (consulté le 5 août 2011).

91. <http://www.bruxelles.be/artdet.cfm?id=4675> (consulté le 5 août 2011).

92. Pour en savoir plus: [http://www.bruxelles.be/artdet.cfm/4675/Le-Conseil-des-Bruxellois-dOrigine-Etrangere-\(CBOE\)](http://www.bruxelles.be/artdet.cfm/4675/Le-Conseil-des-Bruxellois-dOrigine-Etrangere-(CBOE)) (consulté le 5

août 2011).

93. <http://www.bruxelles.be/artdet.cfm/4782>; Pour des informations détaillées sur les autres champs d'action en matière de l'égalité des chances, voir <http://www.bruxelles.be/artdet.cfm/4502> (consulté le 5 août 2011).

## TURIN (ITALIE)

### STATISTIQUES

AU 31 DÉCEMBRE 2010, LA COMMUNE DE TURIN COMPTAIT 908'568 HABITANTS, DONT 57'131 CITOYENS UE ET 73'118 CITOYENS EXTRACOMMUNAUTAIRES<sup>94</sup>. LA PLUS GRANDE PARTIE DES CITOYENS UE VIENT DE LA ROUMANIE (52'445 PERSONNES). PARMI LE GROUPE DES CITOYENS HORS UE, LES MAROCAINS CONSTITUENT LA PLUS NOMBREUSE COMMUNAUTÉ D'IMMIGRÉS.

### DÉVELOPPEMENT DE LA POLITIQUE D'INTÉGRATION À TURIN

En 1982, la Ville de Turin crée un service qui cible les étrangers ainsi que les gens du voyage («Ufficio stranieri e nomadi della Città di Torino») afin de mieux orienter les immigrés vers les services administratifs et faciliter leur insertion sociale. Au cours des années, d'autres points de repère sont développés comme le Centre interculturel de la Ville, le Bureau des étrangers mineurs («Ufficio Minori Stanieri»), le Centre d'orientation scolaire et le centre «Alouan» qui s'occupe des jeunes et des enfants (Allasino 2002: 11). En outre, les liens de l'administration locale avec le *tiers secteur* sont intensifiés.

En 1992 un guichet Information Santé Immigrés est ouvert, permettant aux immigrés légaux d'accéder au système de santé publique. Les sans-papiers peuvent s'y adresser dans des situations d'urgence.

En 1995, Turin connaît des protestations contre la présence des immigrés à Turin. La population migrante est accusée d'être à l'origine de l'augmentation de la criminalité et de la dégradation des conditions de vie dans des quartiers turinois. La Ville intensifie alors ses efforts en vue du développement des quartiers et de la réhabilitation urbaine (Allasino 2002: 12). Un exemple de ces efforts est le réaménagement de la place du marché «Porta Palazzo». La place fait partie du centre historique de la ville. Elle est un centre de rencontre pour des personnes d'origine étrangère et on y trouve le plus grand marché en plein air de toute Europe. En 2005, la Ville lance un projet afin d'augmenter la fonctionnalité, la sécurité et la qualité de vie sur et autour de la «Porta Palazzo».

Au début des années 1990, la Ville de Turin ne dispose pas d'une politique d'intégration cohérente (Winkler 2008: 2). Une décennie plus tard, la Ville de Turin gère une politique d'intégration «jugée d'avant-garde et d'ouverture» (Allasino 2002: 11). En 2005, la Ville crée le poste d'un conseiller municipal en charge de la promotion de l'intégration ainsi que de l'émancipation et de la participation des immigrés dans la vie publique. Cela souligne la volonté de la Ville d'établir une politique d'intégration cohérente et d'ancrer dans le long terme ce domaine politique dans l'agenda communal. Dans ses approches, la Ville de Turin ne se focalise pas sur des stratégies liées à la gestion de la diversité, elle promeut l'égalité des chances et la lutte contre les discriminations, tout en favorisant l'accès aux services de la Ville (European Foundation for the Improvement of Working and Living Conditions/CLIP 2009: 11).

La politique communale en matière d'intégration des immigrés est encadrée par les politiques au niveau national. Le Fonds national pour la politique migratoire («Fondo nazionale per la politica migratoria») met des allocations à disposition dans le but de soutenir les régions et leurs stratégies en faveur de l'intégration des immigrés (Allasino 2002: 10). Cependant, selon une étude menée par le réseau des villes CLIP, des représentants de la Ville de Turin regrettent le manque de subventions de l'Etat transférées aux municipalités. La politique nationale en matière d'intégration des immigrés reste incohérente et conçue à court terme (European Foundation for the Improvement of Working and Living Conditions/CLIP 2009: 14) – une conséquence (entre autres) du fait que l'Italie a connu une forte immigration seulement depuis les années 1980. Auparavant, elle était un pays d'émigration. Par conséquent, la nécessité de créer des politiques d'intégration est un développement récent.

Ce sont surtout des associations, des ONGs et des bureaux de bienfaisance de l'Eglise catholique qui offrent des services de soutien aux immigrés. Cette tradition nationale se reflète aussi au niveau local à Turin. Les autorités municipales maintiennent une forte coopération avec la société civile. Un exemple d'un organisme de l'Eglise catholique actif dans le domaine de l'intégration des immi-

94. [http://www.comune.torino.it/stranieri-nomadi/stranieri/torino/10\\_naz/6\\_2011.pdf](http://www.comune.torino.it/stranieri-nomadi/stranieri/torino/10_naz/6_2011.pdf) (consulté le 20 juillet 2011).

grés sur le territoire turinois est le Bureau pour la Pastorale des Migrants («Ufficio per la Pastorale dei Migranti»). Il maintient un Centre d'écoute et de services pour étrangers («Centro di Ascolto e Servizi per Stanieri»). Ces derniers y trouvent du soutien dans leur insertion linguistique et professionnelle. Il est également possible de consulter un médiateur interculturel ou un psychologue spécialisé dans des troubles émotionnels qui peuvent résulter de la migration, comme des crises d'identité ou des dépressions. En outre, le Bureau pour la Pastorale des Migrants met à disposition des services spécialisés pour différents groupes vulnérables: des migrantes avec enfants, des réfugiés, des mineurs, la population rom. Au-delà, le dialogue interreligieux, la sensibilisation et l'information de la société autochtone ainsi que la lutte contre le racisme et la documentation sur le phénomène de l'immigration figurent parmi ses missions. Le Bureau collabore étroitement avec d'autres organismes dans le domaine de l'intégration et du soutien de migrants, comme Caritas<sup>95</sup>.

#### **ACCUEIL DES NOUVEAUX ARRIVANTS ET ACCOMPAGNEMENT DES IMMIGRÉS**

Afin de faciliter l'accès aux informations liées au séjour des étrangers à Turin, la Ville met à disposition des pages Internet traduites dans six langues différentes. Elles offrent surtout des explications concernant les démarches administratives à entreprendre pour pouvoir obtenir un permis de séjour et de travail en Italie<sup>96</sup>.

En outre, la Ville de Turin distribue une brochure conçue et publiée par le Ministère italien du travail et des politiques sociales («Ministero del lavoro e delle politiche sociali») en mars 2011. Le guide intitulé *Immigration comment, où, quand* informe sur divers aspects de la vie en Italie, comme le marché du travail, le système scolaire et les assurances sociales. Il est disponible dans plusieurs langues.

Le Bureau pour les étrangers («Ufficio Stranieri»), un des acteurs principaux au niveau communal en matière d'intégration des immigrants, offre un service de médiation interculturelle. Des médiateurs culturels des pays anglophones d'Afrique, de la

Chine, de la Somalie ainsi que des pays arabophones se tiennent à disposition pour offrir leurs services aux immigrants. Ils les aident à interpréter et à traduire des documents officiels, et les accompagnent dans leurs démarches administratives auprès des différents services de la Ville. En outre, ils gèrent un guichet d'information ouvert au public et lancent des projets en collaboration avec des partenaires municipaux, de l'économie privée et de la société civile. En cas de besoin, des médiateurs représentant d'autres pays sont disponibles sur appel<sup>97</sup>.

Un autre service de la Ville vise plus spécifiquement la population des Sinti et Roms sur le territoire turinois. Pour eux, le Bureau nomadisme et abris d'urgence («Ufficio Nomadismo e insediamenti in emergenza») offre un service d'information, de consultation et d'accueil. Au programme: accompagnement des personnes aux services d'aide et administratifs disponibles sur place, validation des documents, inscription au service national de la santé, insertion au travail, médiation culturelle et des conflits dans des quartiers, inscription à l'école, accès au logement. En outre, le Bureau observe le phénomène des gens de voyage sur le territoire turinois en réunissant des informations et en élaborant des statistiques<sup>98</sup>.

Un autre groupe vulnérable soutenu activement par la Ville de Turin est celui des immigrants mineurs non accompagnés, en situation d'illégalité ou victimes de la traite d'êtres humains. Le Bureau des étrangers mineurs («Ufficio Minori Stanieri»), inauguré en 1992, assure leur protection et les assiste dans des démarches liées à l'accès au système social et éducatif. Le Bureau lance également des projets en faveur de ce groupe cible.

#### **CITOYENNETÉ ET PARTICIPATION**

En Italie, seuls les citoyens UE ont le droit de vote lors des élections municipales.

En 1994, la Ville de Turin crée un conseil municipal pour les étrangers et les personnes sans nationalité. Par la suite, 21 élus représentent les intérêts des communautés de migrants auprès de la Municipalité. Pourtant cet organe consultatif ne

95. <http://www.migrantitorino.it/> (consulté le 12 août 2011).

96. Voir comme exemple la version anglaise du site de la Ville de Turin: <http://www.comune.torino.it/en/papers/index.shtml> (consulté le 26 juillet 2011).

97. <http://www.comune.torino.it/stranieri-nomadi/stranieri/mediazione.htm> (consulté le 26 juillet 2011).

98. <http://www.comune.torino.it/stranieri-nomadi/nomadi.htm> (consulté le 26 juillet 2011).

survit pas longtemps. Quatre ans après sa fondation, il cesse d'exister (European Foundation for the Improvement of Working and Living Conditions/CLIP 2009: 11).

En 2007, la Ville de Turin donne le jour au Service civil volontaire – Jeunes immigrés à Turin («Servizio Civile Volontario»). Cette initiative, qui vise les jeunes âgés de 18 à 25 ans sans passeport italien, se déploie au sein du projet cadre «Se non ora, quando?» (Si ce n'est pas maintenant, quand?), une série d'activités s'adressant à la seconde génération des immigrés. Des participants au programme du service civil sont sélectionnés dans une compétition. Ils s'engagent pour une durée de douze mois auprès de la Ville de Turin. Durant cette période, ils reçoivent un dédommagement financier égal à celui donné aux Italiens faisant leur service civil national. Par leur engagement, les jeunes immigrés soutiennent les activités visant à l'intégration de la deuxième génération migrante dans deux quartiers turinois. Au programme: cours d'italien pour élèves et familles, mise à niveau des enseignants, initiatives valorisant les compétences sociales de jeunes immigrés, création d'un réseau civique entre les personnes issues de l'immigration et actions afin de promouvoir la citoyenneté et le sentiment d'appartenance. Les participants au service civil gèrent aussi le site Internet «Torino plurale» qui met à disposition des informations actuelles autour de l'immigration et de l'intégration de la population migrante<sup>99</sup>. Deux médiateurs accompagnent les jeunes activistes participant à l'initiative<sup>100</sup>.

### INTÉGRATION SOCIALE

«BIBLIOMIGRA» EST UNE BIBLIOTHÈQUE INTERCULTURELLE QUI CONTIENT DES OUVRAGES DANS PLUSIEURS LANGUES DIFFÉRENTES. LA PARTICULARITÉ EST SON CARACTÈRE MOBILE. LES LIVRES SE TROUVENT DANS UN VÉHICULE ET DE CETTE MANIÈRE PEUVENT PARCOURIR LES QUARTIERS DE LA VILLE OÙ IL Y A UNE FORTE CONCENTRATION D'IMMIGRÉS. L'EMPRUNT DES LIVRES EST GRATUIT. UNE COOPÉRATION AVEC LES AUTRES BIBLIOTHÈQUES DE LA VILLE DE TURIN ASSURE LE BON FONCTIONNEMENT DU PROJET. CE SONT LES BIBLIOTHÈQUES «CLASSIQUES» QUI FONT DON DES LIVRES POUR SOUTENIR LA BIBLIOTHÈQUE ROULANTE. IL Y A AUSSI UNE

CONNEXION INTERNET QUI PERMET AUX LECTEURS L'ACCÈS AUX JOURNAUX DES DIVERS PAYS AUTOUR DU MONDE. LE PROJET A VU LE JOUR EN 2007<sup>101</sup>.

### LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Le Centre interculturel de la Ville de Turin ouvre ses portes en 1996. Son but: accompagner la transformation sociale et culturelle suite à l'afflux d'immigrés à Turin. Appartenant au réseau national des centres interculturels, il se veut un espace de rencontre et de dialogue entre la société italienne et la population migrante. C'est pourquoi le Centre offre des formations aux divers publics, y compris des ateliers artistiques et linguistiques dont le but est d'apprendre aux participants à vivre ensemble. En outre, le travail interculturel du Centre comprend la production de matériel thématique et l'organisation de séminaires, de conférences et du festival de cinéma «Mondi lontani, Mondi vicini» (Mondes lointains, mondes proches). Depuis 2009, le projet «Giovani al Centro» (Jeunes au Centre) vise à la création d'une culture commune des jeunes allochtones et autochtones. Les après-midis, dès le retour de l'école, les jeunes adultes italiens et étrangers peuvent aller au Centre. Ils y trouvent des animateurs qui les aident dans leurs devoirs et leur offrent des activités diverses, comme des ateliers artistiques. De cette manière, les jeunes ont la possibilité de se rencontrer et d'échanger. Ainsi ils apprennent dès le jeune âge à vivre ensemble dans une société plurielle<sup>102</sup>.

En vue de combattre les préjugés et prévenir ainsi le racisme, l'agence turinoise Viaggi Solidali en coopération avec l'ONG Acra offre des formations de guide («guide migranti») à des personnes d'origine étrangère. Ces guides spéciaux se mettent à disposition pour accompagner les touristes dans les quartiers multiethniques de la ville comme «Porta Palazzo» et «San Salvario». Ce dernier est le quartier turinois avec la plus grande diversité culturelle. De cette manière, les touristes apprennent l'histoire de l'immigration à Turin. Le programme existe depuis 2010. Vingt personnes ont été formées au cours de la première édition du projet<sup>103</sup>.

Dans le cadre de son service d'accueil et d'écoute,

99. <http://www.comune.torino.it/toplurale/> (consulté le 15 août 2011).

100. <http://www.comune.torino.it/en/education/voluntary-civil-service-y.shtml> (consulté le 22 juillet 2011).

101. [http://citiesofmigration.ca/good\\_idea/turin-bibliomigra-brings-the-library-to-the-people-2/](http://citiesofmigration.ca/good_idea/turin-bibliomigra-brings-the-library-to-the-people-2/) (consulté le 26 mai 2011).

102. [http://www.comune.torino.it/intercultural/lh.asp?p1=HOME&p2=Pagina\\_iniziale&temp=\\_home](http://www.comune.torino.it/intercultural/lh.asp?p1=HOME&p2=Pagina_iniziale&temp=_home) (consulté le 12 août 2011).

103. <http://www.migrantitorino.it/?p=5363> (consulté le 15 août 2011).

le Bureau pour les étrangers gère aussi une consultation pour les victimes de discriminations. La Ville appartient à la Coalition européenne des Villes contre le racisme.

## LAUSANNE (SUISSE)

### STATISTIQUES

EN 2010, LA POPULATION DE LAUSANNE COMPTAIT 134'753 HABITANTS, DONT 53'783 RÉSIDENTS DE NATIONALITÉ ÉTRANGÈRE. LES PORTUGAIS, LES FRANÇAIS ET LES ITALIENS FORMENT LES GROUPES D'IMMIGRÉS LES PLUS IMPORTANTS<sup>104</sup>.

### LE DISPOSITIF D'INTÉGRATION DES IMMIGRÉS

Le dispositif lausannois d'intégration est constitué de trois volets:

- le Bureau lausannois pour l'intégration des immigrés (BLI);
- la Commission tripartite pour l'intégration des immigrés (CTI);
- le Forum des étrangers et étrangères de Lausanne (FEEL).

Créé en 1971, le BLI<sup>105</sup> est le coordinateur de l'action de la Ville dans le domaine de l'intégration des immigrés. Outre cette mission, le BLI est en charge de l'accueil et de l'orientation des nouveaux arrivants, offre conseil et soutien aux projets d'associations, et coordonne la Semaine d'actions contre le racisme. Il joue donc le rôle de centre de compétences en matière d'intégration sur le plan local – reconnu en tant que tel par l'Office fédéral des migrations.

La CTI est composée de représentants du Conseil communal, de la Municipalité, de l'administration ainsi que des associations d'étrangers. Elle joue un rôle de relais entre les différents acteurs de la Ville en charge des politiques d'intégration et la communauté des étrangers. Elle se charge de l'enregistrement des demandes des communautés étrangères, assure un suivi des dossiers et évalue les projets présentés par des associations migrantes dans le cadre du Fonds interculturel (voir ci-dessous). La CTI se réunit environ quatre fois par année. C'est le BLI qui assure son secrétariat.

Le FEEL est une association à but non lucratif. Son mandat consiste en la représentation de la population étrangère résidant à Lausanne.

Le rapport-préavis de 2003 consacré à la politique communale d'intégration constitue la base légale de ce dispositif. Depuis, de nombreux changements sont intervenus tant au niveau fédéral que cantonal. Une évaluation externe sur le dispositif lausannois a été mandatée en 2009 dans le but de le réviser de tenir compte des évolutions actuelles<sup>106</sup>.

### ACCUEIL DES NOUVEAUX ARRIVANTS

Pour faciliter l'insertion des nouveaux arrivants, le BLI, en coopération avec Info Cité, le service d'information de la Ville de Lausanne, a conçu deux brochures qui visent l'orientation des immigrés à l'échelle locale. La publication *Vivre à Lausanne*, disponible en onze langues différentes, regroupe des informations utiles concernant des aspects divers de l'intégration sociale, politique et professionnelle à Lausanne. Elle offre une orientation sur les services et les institutions spécialisées et facilite de cette manière les premiers pas administratifs qu'entreprend tout nouveau résident de la ville. La brochure *Apprendre à Lausanne* met à disposition une liste des associations et des écoles privées proposant des cours de français à Lausanne. De cette manière, elle soutient l'apprentissage de la langue nationale parlée à Lausanne, premier pas vers l'intégration sociale. La brochure facilite également le maintien du contact avec la culture d'origine en réunissant des informations sur les organismes offrant des cours de langues et de cultures d'origine. Les brochures peuvent être obtenues gratuitement au BLI qui dispose d'un guichet d'information et d'orientation ouvert tous les jours ouvrables.

En outre, la Ville de Lausanne organise des séances d'accueil pour les nouveaux arrivants qui ont ainsi l'occasion de rencontrer des représentants de la Municipalité et de l'administration lausannoise, ainsi que des associations actives dans la commune. Pendant ces séances, le film *Vivre à Lausanne* sur la vie quotidienne dans la ville est projeté. Les nouveaux arrivants peuvent aussi s'inscrire à des balades guidées mises sur

104. Statistique Lausanne: <http://www.scris-lausanne.vd.ch/Default.aspx?DomID=1597> (consulté le 4 juillet 2011).

105. [www.lausanne.ch/bli](http://www.lausanne.ch/bli)

106. Le rapport d'évaluation est accessible en ligne: <http://www.lausanne.ch/DataDir/LinkedDocsObjDir/17784.pdf> (consulté le 26 juillet 2011).

piéd dans le but de mieux connaître les diverses facettes de la ville<sup>107</sup>.

### CITOYENNETÉ ET PARTICIPATION

Créé en 1981, l'Organe consultatif des étrangers de Lausanne (OCEL) fut le premier organisme à donner une voix politique aux étrangers vivant à Lausanne. En 2003, il a été remplacé par le Forum des étrangers et étrangères de Lausanne (FEEL) qui fait partie actuellement du dispositif d'intégration lausannois. Cette association à but non lucratif, composée d'associations de migrants, ainsi que de membres individuels, agit comme «caisse de résonance»<sup>108</sup>. Le comité actuel, qui assure le fonctionnement du FEEL pendant la période 2010-2013, est composé de sept membres élus. Le rôle du FEEL dans le contexte du dispositif lausannois pour l'intégration pourrait être redéfini.

En Suisse, la décision d'accorder le droit de vote au niveau communal et cantonal aux résidents sans passeport à croix blanche est prise par les cantons<sup>109</sup>. En 2003, le Canton de Vaud, dont Lausanne est la capitale, s'est donné une nouvelle Constitution introduisant le droit de vote au niveau communal pour les étrangers résidant de manière légale depuis dix ans en Suisse, dont au moins trois ans sur territoire vaudois. En 2010, pour inciter les citoyens ayant ce droit à participer aux élections communales au printemps 2011, le BLI, soutenu par la Commission fédérale pour les questions de migration, a mis en œuvre un projet «citoyenneté», et lancé une campagne d'information sur les droits politiques des étrangers. Sous le slogan «Votre Ville, Votre Vie, Votre Voix», un ensemble d'actions – cafés politiques, visites des institutions, exposition – ont poursuivi le but de mobiliser non seulement la communauté des étrangers, mais aussi la population lausannoise en général en vue de consolider la notion de citoyenneté. Un journal «spécial élections» a été adressé aux 20'000 résidents étrangers jouissant du droit de vote au niveau communal dans le but de les informer sur leurs droits politiques. Par la suite, un guide «pour favoriser la participation à la vie politique et publique»<sup>110</sup> a été conçu qui se veut comme boîte à

outils pour inspirer et soutenir des démarches similaires entreprises par d'autres collectivités publiques ou personnes privées.

### INTÉGRATION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE

L'APPRENTISSAGE DU FRANÇAIS JOUE UN RÔLE IMPORTANT DANS LE CADRE DES STRATÉGIES EN MATIÈRE D'INTÉGRATION DES IMMIGRÉS À LAUSANNE. IL CONSTITUE UN PAS ESSENTIEL VERS L'INTÉGRATION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE DES IMMIGRÉS. CHAQUE ANNÉE, LA VILLE DE LAUSANNE MET À DISPOSITION UN BUDGET DE DEUX MILLIONS DE FRANCS POUR SOUTENIR DES ASSOCIATIONS OFFRANT DES COURS DE LANGUE. DANS LE BUT D'INCITER LES PERSONNES QUI HABITENT OU SONT DE PASSAGE SUR LE TERRITOIRE LAUSANNOIS À APPRENDRE LE FRANÇAIS, LE BLI A ÉGALEMENT LANCÉ LE PROJET «COURS DE FRANÇAIS À VIDY-PLAGE». DURANT LA PAUSE ESTIVALE, LES PERSONNES INTÉRESSÉES PEUVENT PARTICIPER GRATUITEMENT ET SANS INSCRIPTION À UN COURS DE FRANÇAIS QUI SE DÉROULE EN PLEIN AIR AU BORD DU LAC LÉMAN. DEPUIS SON INAUGURATION EN 2010, LE PROJET A CONNU UN ÉNORME SUCCÈS. L'OFFRE PERMET DE TOUCHER DES PUBLICS DIVERS, SOUVENT EN PRÉCARITÉ SOCIALE ET ÉCONOMIQUE.

LE PROJET «1001 HISTOIRES» EST LE RÉSULTAT D'UNE COOPÉRATION ENTRE LE BLI ET L'INSTITUT SUISSE JEUNESSE ET MÉDIAS (ISJM). IL A POUR BUT D'ENCOURAGER L'APPRENTISSAGE DE LA LANGUE D'ORIGINE DES JEUNES ENFANTS ENTRE 0 ET 6 ANS PAR LE BIAIS DE LA LECTURE EN FAMILLE, TOUT EN FAVORISANT L'APPRENTISSAGE DU FRANÇAIS. CE PROJET POURSUIT LE BUT DE FACILITER L'INTÉGRATION DANS LE DOMAINE PRÉSCOLAIRE. DE CETTE EXPÉRIENCE, EST NÉE LA PUBLICATION 1,2,3 LANGUES, TRADUITE EN DIX LANGUES, VISANT À FAVORISER LE PLURILINGUISME AUPRÈS DES FAMILLES MIGRANTES.

### LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET PRÉVENTION DU RACISME

«La ville se veut ouverte, internationale, accueillante» (Rapport Kessler 2009, 15). Dans le cadre de son adhésion à la Coalition européenne des villes

107. <http://www.lausanne.ch/view.asp?DomId=64679> (consulté le 4 juillet 2011).

108. <http://www.forumetrangers.ch/j/> (consulté le 4 juillet 2011).

109. Pour des informations sur des cantons qui ont introduit un tel droit ainsi que les droits politiques en Suisse, voir la documentation «Droits politiques des étrangers et intégration: apprendre la

démocratie suisse » mis à disposition sur <http://www.lausanne.ch/view.asp?docId=34599&domId=64632&language=F> (consulté le 4 juillet 2011).

110. Le guide « Objectif: citoyenneté » est accessible sous <http://www.lausanne.ch/DataDir/LinkedDocsObjDir/22161.pdf> (consulté le 4 juillet 2011).

contre le racisme, la Ville de Lausanne a conçu un programme d'actions adopté par la Municipalité en 2010. Le programme est constitué des quatre volets suivants:

1. sensibilisation et information de la population;
2. mise en œuvre de pratiques équitables;
3. accueil et soutien en cas de situation à caractère raciste;
4. évaluation des discriminations dans l'espace urbain<sup>111</sup>.

Le BLI coordonne depuis 2008 les actions menées par les associations locales soutenues financièrement par la Ville, et régulièrement aussi par le Service fédéral de lutte contre le racisme, dans le cadre de la Semaine d'actions contre le racisme qui a lieu chaque année autour du 21 mars (Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale).

Les manifestations – conférences, ateliers, présentations de théâtre, formations entre autres – abordent chaque année une thématique différente en lien avec la lutte contre les discriminations. En 2011, par exemple, c'est le sport qui était au cœur des actions qui se sont déroulées sous le slogan «Lausanne marque un but»<sup>112</sup>. La Semaine d'actions a pour but de sensibiliser et d'informer le public lausannois sur le racisme et les autres formes de discriminations.

Le BLI se charge également du soutien des victimes pour lesquelles un nouveau service de conseil a ouvert ses portes au printemps 2011. Des conseils juridiques et des médiations pour des particuliers qui ont vécu des situations ou des conflits à caractère racial sont offerts dans le cadre de cette permanence. En outre, le BLI propose des formations pour divers services de l'administration de la Ville ainsi que pour d'autres institutions et associations qui s'engagent en matière de prévention du racisme. Les formations et plateformes d'échange ont pour but «de favoriser l'évaluation des discriminations dans l'espace urbain de manière collective»<sup>113</sup>.

Depuis 2009, la Ville de Lausanne lance tous les

deux ans le Fonds interculturel doté de 60'000 francs. Il a pour objectif de soutenir des projets d'associations stimulant les échanges interculturels entre les résidents suisses et la population étrangère à Lausanne. Les projets soutenus accompagnent la Caravane des quartiers, fête populaire biennale, qui traverse la ville en favorisant les rencontres interculturelles autour d'expositions, de spectacles et d'autres manifestations montrant la richesse culturelle de Lausanne<sup>114</sup>.

111. <http://www.lausanne.ch/view.asp?domId=64631&language=F> (consulté le 4 juillet 2011).

112. La Semaine lausannoise d'actions contre le racisme 2011: <http://www.lausanne.ch/view.asp?docId=34298&domId=64631&language=F> (consulté le 5 juillet 2011).

113. <http://www.lausanne.ch/view.asp?docId=35358&domId=64631&language=F> (consulté le 05 juillet 2011).

114. Pour en savoir plus: <http://www.lausanne.ch/view.asp?DocId=31983> (consulté le 5 juillet 2011).

# CONCLUSION

## LES VILLES – MODÉRATEURS, PRÉCURSEURS, CONTREPOUVOIRS

Les villes sont des acteurs politiques importants dans le domaine de l'intégration des immigrés. En maintenant le contact direct avec les citoyens, elles sont des modérateurs entre l'Etat et la population d'un pays. C'est sur le plan local – dans les rues, les salles de classe, les services d'administration ouverts au public – que la diversité culturelle se vit au quotidien. Les villes sont donc des témoins principaux des changements sociaux.

A l'instar de l'exemple allemand, ce sont souvent les villes qui sont à l'origine du développement de politiques cohérentes d'intégration, avant que le sujet ne soit repris et adopté au niveau national. Mais leurs politiques restent dépendantes des politiques d'intégration d'un pays. Le cas de Malmö, avec ses stratégies d'accueil des nouveaux arrivants, montre que l'échelle nationale peut être favorable au développement de politiques d'intégration sur le plan communal. Mais elle peut aussi freiner les approches d'intégration des villes. Ce fut le cas à Lausanne, qui, contrairement au résultat national, a rejeté l'initiative contre la construction de minarets. Aujourd'hui, la capitale vaudoise est obligée de respecter ce verdict citoyen que lui impose la majorité du pays.

Les villes peuvent suivre les politiques d'intégration conçues au niveau national, mais elles peuvent aussi évoluer dans un sens contraire au mou-

vement national. L'engagement de Toulouse et de Berlin en faveur de l'introduction du droit de vote des étrangers venant des Etats tiers lors des élections communales démontre que les villes peuvent jouer le rôle de contrepuvoirs.

## L'INFLUENCE DES POLITIQUES DE L'UNION EUROPÉENNE

Les politiques en matière d'intégration des immigrés restent une affaire nationale des Etats membres de l'UE. Elles sont conditionnées par des facteurs divers, tels l'histoire du pays ou les concepts de citoyenneté prédominants (*jus soli/jus sanguinis* par exemple). Néanmoins, il émerge des tendances communes, des mouvements convergents en vertu des processus d'échange sur des politiques d'intégration à l'échelle européenne. En établissant un réseau des points de contact nationaux sur l'intégration, en publiant des guides de bonnes pratiques et en mettant à disposition un set des principes de base communs (Common Basic Principles – CBPs), l'UE a créé un cadre de référence pour les Etats et leurs politiques d'intégration. Celui-ci se reflète aussi à l'échelle communale. Les CBPs définissent les villes comme instance importante pour la participation des immigrés<sup>115</sup>. En outre, l'importance des villes en matière d'intégration des immigrés ainsi que la coopération entre les cités membres de la Coalition européenne des villes contre le racisme sont soulignées par les programmes d'échange à l'échelle communale, à l'instar du Réseau de villes

115. CBP n° 9: « La participation des immigrants au processus démocratique et à la formulation des politiques et mesures d'intégration,

en particulier au niveau local, favorise leur intégration » (Conseil de l'Union européenne 2004: 10).



européennes pour une politique d'intégration des migrants (CLIP) et le réseau EUROCITIES. Ces programmes de dialogue et de coopération sont aussi à l'origine des tendances convergentes des politiques communales en matière d'intégration des immigrés.

En regardant les quatre thèmes centraux de cette présentation des approches d'intégration des villes européennes, émergent les similarités suivantes:

- **Accueil des nouveaux arrivants.** La plupart des villes ont mis en place des stratégies politiques afin de faciliter et d'accélérer l'intégration des nouveaux arrivants. Au moins une brochure d'information et/ou des sessions d'information sur la vie dans le pays et la ville ainsi qu'une description des démarches administratives à entreprendre sont proposées. Au-delà, il y a des villes qui – surtout en coopération avec des associations locales – offrent des cours de langue, des modules d'éducation civique et un accompagnement lié à l'insertion professionnelle. Souvent ces programmes font partie d'une politique d'accueil au niveau national et la participation est obligatoire. C'est le cas en France où les immigrés qui veulent s'installer dans le pays doivent signer un contrat d'intégration. Encore une fois il faut mentionner la distinction établie entre les citoyens de l'UE et les immigrés venant des Etats tiers. Elle se reflète dans ce domaine puisque la participation aux programmes d'accueil n'est pas obligatoire pour les Européens.
- **Citoyenneté et participation.** L'accès à la participation et aux droits politiques est facilité pour les citoyens de l'UE qui bénéficient du droit de vote lors des élections communales dans tous les pays appartenant à la Communauté. Ils ont donc une voix politique, même dans les pays comme la France, l'Italie et l'Allemagne où les étrangers sont exclus de la participation aux élections. Afin de rendre une participation des citoyens des Etats tiers néanmoins possible, la majorité des villes ont créé un organe consultatif qui représente la population immigrée. Certaines villes vont au-delà: Rotterdam et Toulouse s'engagent dans le domaine de la participation et de la citoyenneté en établissant un «concept de participation pour tous» (Rotterdam: approche de la citoyenneté urbaine; Toulouse: dispositif de la démocratie locale) afin d'élargir les possibilités de participation ainsi que l'accessibilité

des services publics de la ville. La participation des individus à la société n'est pas seulement à la base de chaque système démocratique, mais elle est aussi une condition préalable pour l'intégration sociale des immigrés.

- **L'intégration sociale et professionnelle.** Le domaine de l'intégration sociale se montre comme le domaine d'analyse le plus complexe à cause de sa transversalité. Il est difficile de déterminer des projets et des initiatives concrets qui s'adressent spécifiquement aux immigrés, parce que ces politiques, comme l'accès au marché du travail, à la formation ou au logement, touchent toute la population. Par conséquent, les mesures de soutien dans ces sphères ciblent certaines couches sociales (personnes en situation de précarité, etc.) plutôt qu'uniquement des immigrés. En fin de compte, il faut mentionner la grande pluralité des acteurs en charge des thématiques liées à l'intégration sociale qui est à l'origine de la complexité de ce domaine politique. Malgré ces difficultés en vue de la présentation des approches politiques concrètes, quelques initiatives exemplaires ont pu être identifiées (cf. chapitres sur les villes).
- **Prévention du racisme et des discriminations – égalité des chances.** La formation d'un esprit démocratique, tolérant et ouvert en vue de la diversité culturelle constitue un volet important de la prévention contre le racisme. Chacune des dix villes mène des initiatives de sensibilisation de la population. Toutes ont aussi créé des structures pour soutenir les victimes de racisme et de discrimination. A l'exception de Francfort et de Bruxelles, toutes font partie de la Coalition européenne des villes contre le racisme. En plus de la lutte contre les discriminations racistes, les villes ont aussi mis en place des dispositifs qui traitent des autres formes de discriminations, s'engagent en faveur de l'égalité des chances et s'impliquent dans le dialogue interculturel et interreligieux. Le Centre pour l'égalité des chances à Bruxelles, le Centre d'égalité raciale à Leicester ainsi que le Bureau pour les thématiques religieuses à Barcelone peuvent être cités comme de bons exemples dans ce domaine.

En général, il existe quelques tendances générales sur lesquelles les villes fondent leurs politiques d'intégration. La majorité de ces tendances se retrouvent aussi dans les Principes de base com-

muns de la politique d'intégration des immigrants dans l'Union européenne, notamment:

- Politique d'accueil cohérente afin de faciliter et d'accélérer l'intégration des nouveaux arrivants, mise à disposition des structures d'apprentissage de la langue nationale et l'éducation civique;
- Efforts dans le domaine de l'enseignement et de l'insertion sur le marché du travail afin de permettre à la population migrante de mieux participer à la société;
- Validation de la diversité comme source de force et de créativité;
- Promotion de l'intégration comme une tâche concernant toute la population d'une ville;
- Facilitation de l'accès des immigrants aux institutions ainsi qu'aux services publics et privés, ouverture interculturelle de l'administration;
- Création de réseaux et de mesures de collaboration entre tous les acteurs impliqués dans les domaines divers liés à l'intégration;
- Développement d'un système de monitoring pour mieux évaluer le développement, les points faibles et le succès des politiques d'intégration;
- Création d'espaces de rencontre et d'échange, encouragement du dialogue interculturel et interreligieux;
- Etablissement de structures qui favorisent la participation politique des immigrants; accentuation de la notion de «citoyenneté» et des droits et devoirs qui y sont liés;
- Lutte contre le racisme et d'autres formes de discrimination dans le but de l'égalité des chances.

En conclusion, il faut dire qu'aucune ville ne peut être nommée comme ville phare en matière d'intégration des immigrants. Au lieu de cela, chaque ville dispose de points forts et de domaines dans lesquels un développement et un investissement sont nécessaires à l'avenir. Dans le contexte de la mondialisation qui est le résultat ainsi que la cause d'une augmentation de la mobilité des êtres humains, les sociétés multiculturelles constituent une normalité plutôt qu'une exception. L'intégration des immigrants qui est étroitement liée à la cohésion sociale restera une mission importante de toutes les villes européennes (et non européennes) à l'avenir.

# LISTE DES ABRÉVIATIONS

Acsé	Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances	OFII	Office français de l'immigration et de l'intégration
AMKA	Amt für multikulturelle Angelegenheiten/Bureau pour les affaires multiculturelles	OND	Oficina por la No Discriminación/Bureau pour la non discrimination
Anaem	Agence nationale d'accueil des étrangers et des migrations	ONG	Organisation non gouvernementale
BLI	Bureau lausannois pour l'intégration des immigrés	PvdA	Partij van de Arbeid/parti social démocrate, des travailleurs (Pays-Bas)
BON	Brussels onthaalbureau/Bureau d'accueil reconnu	RADAR	Bureau voor gelijke behandeling/Bureau pour l'égalité
CAI	Contrat d'accueil et d'intégration	SEK	Couronne suédoise
CBAI	Centre bruxellois d'action interculturelle	SPD	Sozialdemokratische Partei Deutschlands/parti social démocrate (Allemagne)
CBOE	Conseil des Bruxellois d'origine étrangère	UE	Union européenne
CBPs	Common Basic Principles/Principes de base communs	VDD	Volkspartij voor Vrijheid en Democratie/parti des libéraux (Pays-Bas)
CDA	Christen-Democratische Partij/parti des chrétiens-démocrates (Pays-Bas)	VGC	Vlaamse Gemeenschapcommissie/Commission communautaire flamande
CDU	Christlich Demokratische Union/parti des chrétiens-démocrates (Allemagne)		
CHF	Franc suisse		
CIL	Central Inburgeringsloket/Bureau central d'intégration		
CIRE	Coordination et initiatives pour réfugiés et étrangers		
CLIP	Cities for local integration policies (Réseau de villes européennes pour une politique d'intégration des migrantes)		
COCOF	Commission communautaire française		
CoFraCiR	Conseil français de la citoyenneté de résidence		
Cotre	Conseil toulousain des résidents étrangers		
CTI	Commission tripartite pour l'intégration des immigrés		
FDP	Freie Demokratische Partei/parti des libéraux (Allemagne)		
FEEL	Forum des étrangers et étrangères de Lausanne		
FIPI	Fonds fédéral d'impulsion à la politique des immigrés		
ISJM	Institut suisse Jeunesse et Médias		
KAV	Kommunale Ausländer- und Ausländerinnenvertretung/Représentation communale des étrangers et étrangères		
OCEL	Organe consultatif des étrangers de Lausanne		

# BIBLIOGRAPHIE

## BERLIN

AMT FÜR STATISTIK BERLIN-BRANDENBURG (2011), *Pressemitteilung*, n°36, 4 février, <http://www.statistik-berlin-brandenburg.de/pms/2011/11-02-04.pdf> (consulté le 18 avril 2011).

DER BEAUFTRAGTE DES SENATS FÜR INTEGRATION UND MIGRATION (2008), *Demokratie. Vielfalt. Respekt. Die Berliner Landeskonzeption gegen Rechtsextremismus, Rassismus und Antisemitismus*, Berlin. - (2009), *Arbeit – Bildung – Chancengleichheit. Das ABC der Berliner Integrationspolitik*, Berlin.

### LIENS PRINCIPAUX

Délégué à l'intégration: <http://www.berlin.de/lb/intmig/>

Campagne «Berlin à besoin de toi»: <http://www.berlin-braucht-dich.de>

Réseau de la qualification professionnelle pour des immigré-e-s à Berlin: <http://www.bqn-berlin.de/>

## FRANCFORT

AMT FÜR MULTIKULTURELLE ANGELEGENHEITEN DER STADT FRANKFURT AM MAIN (éd., 2009), *20 Jahre AMKA (1989 – 2009)*, Francfort-sur-le-Main.

MAGISTRAT DER STADT FRANKFURT AM MAIN/DEZERNAT XI – INTEGRATION (2010), *Vielfalt bewegt Frankfurt. Integrations- und Diversitätskonzept für Stadt, Politik und Verwaltung. Grundsätze, Ziele, Handlungsfelder*, Francfort-sur-le-Main.

LIEBIG Brigitte (2005), «Diversité socioculturelle dans les organisations de travail. Du désavantage au profit», In *Terra cognita – Revue Suisse de l'intégration et de la migration*, 7/2005, pp. 66-71.

LOCHMANN Dorothea/LORETH Brigitte (2008), *Projekthandbuch für Kursleiter/innen. Mama lernt Deutsch – Papa auch. Sprachliche Basisorientierung für Eltern mit Migrationshintergrund*, Francfort-sur-le-Main.

STADT FRANKFURT AM MAIN/GESCHÄFTSTELLE DER KAV (2011), *Berichte 2006 – 2010 (IV. Wahlperiode) Kommunale Ausländer- und Ausländerinnenvertretung (KAV) der Stadt Frankfurt am Main*, Francfort-sur-le-Main.

### LIENS PRINCIPAUX

Bureau pour les affaires multiculturelles: [http://www.frankfurt.de/sixcms/detail.php?id=7017&\\_ffmpar\[\\_id\\_inhalt\]=102438](http://www.frankfurt.de/sixcms/detail.php?id=7017&_ffmpar[_id_inhalt]=102438)

Charte de la diversité: <http://www.vielfalt-als-chance.de/index.php>

Festival pour les nouveaux arrivants: <http://www.newcomers-festival.de>

## BARCELONE

AJUNTAMENT DE BARCELONA (2010), *Pla Barcelona Interculturalitat*, Barcelone.

AJUNTAMENT DE BARCELONA (2010a), *Carta de Ciudanía. Carta de derechos y deberes de Barcelona*, Barcelone.

AJUNTAMIENTO DE BARCELONA (2008), *Plan de Trabajo Inmigración*, Barcelone.

COUNCIL OF EUROPE/EUROPEAN COMMISSION (2010), *Barcelona: Results of the Intercultural Cities Index*, [s.l.].

[S.N.] (2011), «Sólo el 3,7% de los extracomunitarios con derecho a voto han pedido ejercerlo», In *La Vanguardia*, 8 mars.

## LIENS PRINCIPAUX

Mairie de Barcelone: <http://www.bcn.cat>

Plan d'interculturalité: [www.interculturalitat.cat](http://www.interculturalitat.cat)

## LEICESTER

LEICESTER CITY COUNCIL CULTURAL SERVICES DIVISION (2011), *Leicester's Cultural Strategy. Review 2002–2010*, Leicester.

LEICESTER CITY COUNCIL/LEICESTER'S STRONGER COMMUNITIES (2011), *Community Cohesion in Leicester*. Leicester, <http://www.leicester.gov.uk/communitycohesion/> (consulté le 22 juin 2011).

LEICESTER COUNTY COUNCIL [s.d.], *Welcome to Leicestershire*, [s.l.], [www.leicestershiretogether.org/welcome\\_pack\\_.pdf](http://www.leicestershiretogether.org/welcome_pack_.pdf) (consulté le 3 août 2011).

ONE LEICESTER PARTNERSHIP EXECUTIVE (2011), *New Arrivals Commissioning Plan 2011*, 9 March, [www.oneleicester.org/leicester-partnership/meetings/minutes-reports-2011/executive-9th-march-2011/](http://www.oneleicester.org/leicester-partnership/meetings/minutes-reports-2011/executive-9th-march-2011/) (consulté le 22 juin 2011).

THE RACE EQUALITY CENTRE [s.d.], *Annual Report 2009/2010*, Leicester.

### LIENS PRINCIPAUX

Equality and Human Rights Commission: [www.equalityhumanrights.com](http://www.equalityhumanrights.com)

Gouvernement de la Grande-Bretagne: <http://www.direct.gov.uk>

Leicester City Council: <http://www.leicester.gov.uk>

Race Equality Centre: <http://www.theraceequalitycentre.org.uk>

Stratégie «Leicestershire together»: <http://www.leicestershiretogether.org>

Stratégie «One Leicester»: <http://www.oneleicester.org>

## MALMÖ

EUROPEAN FOUNDATION FOR THE IMPROVEMENT OF LIVING AND WORKING CONDITIONS/CITIES FOR LOCAL INTEGRATION POLICY (2010), *Intercultural policies and intergroup relations. Case study: Malmö*, Sweden, Dublin.

LINDEMANN J. (2009), City of Malmö. *Democracy in many areas*, 18 mars, [http://www.vitalizing-democracy.org/site/downloads/320\\_265\\_Hello.pdf](http://www.vitalizing-democracy.org/site/downloads/320_265_Hello.pdf) (consulté le 23 juin 2011).

MALMÖ STAD (2010), *Plan of Action for Increased Integration and more Malmö Citizens in Work – 2011*, Malmö.

MALMÖ STAD/STADSKONTORET [s.d.], *City of Malmö. Implementation of the «Ten-point-plan of action» against racism and discrimination*, Malmö, <http://www.malmo.se/download/18.72bfc4c412fc1476e02800029217/Rapport+2011+engelska+f%C3%B6r+webb.pdf> (consulté le 3 août 2011).

MINISTRY OF INTEGRATION AND GENDER EQUALITY (2009), «New anti-discrimination legislation and a new agency, the Equality Ombudsman», In *Regeringskansliet*, Fact Sheet January.

MINISTRY OF INTEGRATION AND GENDER EQUALITY (2010), «New policy for the introduction of newly arrived immigrants in Sweden», In *Regeringskansliet*, Fact Sheet December.

OGNISANTI Mirca [s.d.], «Follow your dream, not the stream» [s.l.], [http://www.interculturemap.org/upload/att/200703050711590\\_follow\\_your\\_dream.pdf](http://www.interculturemap.org/upload/att/200703050711590_follow_your_dream.pdf) (consulté le 2 août 2011).

PARUSEL Bernd (2008), «Integrationspolitik», In Bundeszentrale für politische Bildung (éd.), *Fokus Migration - Länderprofil Nr. 18: Schweden*, [http://www.bpb.de/popup/popup\\_druckversion.html?guid=FP19FO](http://www.bpb.de/popup/popup_druckversion.html?guid=FP19FO) (consulté le 3 août 2011).

#### LIENS PRINCIPAUX

Film et culture pour les droits humains: [www.arfarf.se](http://www.arfarf.se)  
Site de la Ville de Malmö: [www.malmo.se](http://www.malmo.se)

## TOULOUSE

BELET Thomas (2011), «Droit de vote des étrangers: Toulouse est pour», In *La Depeche.fr*, 16 février.

HOULE, René (2000), *Integration of Migrants and Refugees in Local Communities: Problems and Policies*, exposé basé sur une présentation dans le cadre du deuxième séminaire «Language Training and Socio-cultural Adaptation», Moscou, 7-9 avril 1999, <http://www.ced.uab.es/publicacions/PapersPDF/Text173.pdf> (consulté le 05 août 2011).

KOEBEL Michel (2007), «Les travers de la démocratie participative», In *Sciences Humaines* (Les grands dossiers n°6: Peut-on changer la société?) mars-avril-mai, p. 30-34.

MAIRIE DE TOULOUSE/CONSEIL TOULOUSAIN DES RESIDENTS ETRANGERS [s.d.], *Cotre Magazine n°1* (Réfléchir, proposer, agir), Toulouse, [http://www.toulouse.fr/c/document\\_library/get\\_file?uuid=52ed59cc-5d46-44d7-89bb-60885d54c525&groupId=10128](http://www.toulouse.fr/c/document_library/get_file?uuid=52ed59cc-5d46-44d7-89bb-60885d54c525&groupId=10128) (consulté le 28 avril 2011).

MAIRIE DE TOULOUSE/CONSEIL TOULOUSAIN DES RESIDENTS ETRANGERS [s.d.], *Cotre Magazine n°2* (Semaine internationale des peuples), Toulouse, [http://www.nondiscrimination.toulouse.fr/public/presentation/Mag\\_CoTRE\\_OCT.pdf](http://www.nondiscrimination.toulouse.fr/public/presentation/Mag_CoTRE_OCT.pdf) (consulté le 28 avril 2011).

MAIRIE DE TOULOUSE/DIRECTION DE LA DEMOCRATIE LOCALE (2010), *La Démocratie Locale à Toulouse - Bilan 2009*, Toulouse.

MAIRIE DE TOULOUSE ET AL. [s.d.], *Contrat Urbain de la Cohésion Sociale de l'agglomération toulousaine - Lettre de cadrage pour la programmation 2011* (le document a été envoyé par Bernard Isach, courriel du 7 avril 2011).

OLIVIER Philippe (2009), *La vie quotidienne à Toulouse. Ouvertures et fragmentations*, Toulouse (Extrait d'une étude menée au LaSSP-Sciences-Po Toulouse).

[s.n.] [s.d.], *PTPLDMT - plan territorial de prévention et de lutte contre les discriminations sur le marché du travail toulousain (2007 - 2010)*, Toulouse (le document a été envoyé par Bernard Isach, courriel du 7 avril 2011).

#### LIENS PRINCIPAUX

Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances: <http://www.jos.rotterdam.nl>  
Secteur publique France: <http://www.secteurpublic.fr>  
Site de la Ville de Toulouse: <http://www.toulouse.fr>  
Toulouse contre les discriminations: <http://www.nondiscrimination.toulouse.fr>  
Vie publique en France: <http://www.vie-publique.fr>

## ROTTERDAM

CITY OF ROTTERDAM (2007), *Urbain Citizenship: The slogan is participation*, Rotterdam.

GEBHARDT Dirk/ GUENTER Simon (2008), *Cities and economic migration. Challenges and local policy responses*, Brussels (rapport dans le cadre du Projet Eurocities - Inclusive Cities for Europe).

GEMEENTE ROTTERDAM/JEUGD, ONDERWIJS EN SAMENLEVING (2010), *Allemaal Rotterdammers ! Eindrapportage dialoog over stadsburgerschap 2007 - 2009*, Rotterdam.

JEFFARES Stephen et al. (2008), *Governance of Migration : Strategies for European Cities. Report on interactive research with the cities of Birmingham, Copenhagen and Rotterdam*, Birmingham (University of Birmingham/School of Public Policy/Institute of Local Government Studies).

POPPELAARS Caelesta/SCHOLTEN Peter (2008), «Two Worlds Apart: The Divergence of National and Local Immigrant Integration Policies in the Netherlands», In *Administration & Society*, Vol. 40, n° 4 juillet, p. 335- 357.

VAN HEELSUM Anja (2008), «Political Participation and Associations of Immigrants in the Netherlands», Berlin, septembre (exposé pour la plateforme d'information Migration Citizenship Education).

WOOD Phil (éd. 2009), *Intercultural Cities. Towards a model for intercultural integration. Insights from Intercultural cities. Joint action of the Council of Europe and the European Commission*, Strasbourg Cedex.

#### LIENS PRINCIPAUX

Art 1 (association nationale contre les discriminations): <http://www.art1.nl>  
Fondation «Unité est puissance»: <http://www.eenheidiskracht.nl>  
Initiative «Bienvenue à Rotterdam»: <http://www.welkominrotterdam.nl>  
RADAR/Bureau pour l'égalité: <http://www.radar.nl/>  
Site de la Ville de Rotterdam: <http://www.rotterdam.nl/>

## BRUXELLES

ANSAY Alexandre et al. (2009), - *Rapport d'évaluation 2009. La cohésion sociale au quotidien*, Bruxelles (Centre régional d'appui en cohésion sociale).

AUTORITE FLAMANDE [s.d.], *Inburgering - Les cours d'intégration en Flandre et à Bruxelles*, Bruxelles, [http://www.inburgering.be/inburgering/sites/www.inburgering.be.inburgering/files/Inburgering\\_in\\_VL\\_en\\_BrL\\_FRANS\\_LR\\_0.pdf](http://www.inburgering.be/inburgering/sites/www.inburgering.be.inburgering/files/Inburgering_in_VL_en_BrL_FRANS_LR_0.pdf) (consulté le 3 mai 2011).

BOUSETTA Hassan et al. (2005), *Active Participation of Immigrants in Belgium, Oldenburg* (rapport préparé pour le projet européen de recherche POLITIS).

CAREWIJN Véronique/OUALI Nouria (1998), «Politique flamande à l'égard des minorités ethniques: L'apport du nouveau décret», In *L'année sociale*, p. 297-301.

CIRE (2009), *Rapport annuel 2009*, Bruxelles.

GSIR Sonia (2006), *Belgique: intégration et cohésion sociale*. (Exposé dans le cadre de la journée nationale de la Commission fédérale des Etrangers (CFE): Quelle intégration? Welche Integration? Bienne, jeudi 16 novembre), [http://www.ekm.admin.ch/de/aktuell/doku/ref\\_gsir.pdf](http://www.ekm.admin.ch/de/aktuell/doku/ref_gsir.pdf) (consulté le 3 mai 2011).

MORENVILLE Catherine (2009): «Accueil des primo-arrivants: le bric-à-brac bruxellois», In *Alter Echos*, n° 272, mai.

#### LIENS PRINCIPAUX

Bureau d'accueil bruxellois: <http://www.bonvzw.be/fr>  
Centre Bruxellois d'Action Interculturelle: <http://www.cbai.be>  
Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme: <http://www.diversite.be>  
Commission communautaire flamande: <http://www.vgc.be/>  
Commission communautaire française: <http://www.cocof.irisnet.be>  
Coordination et initiatives pour réfugiés et étrangers:

<http://www.cire.be>

Forum des minorités: <http://www.minderhedenforum.be>

Intégration civique (inburgering): <http://www.inburgering.be>

ONG «Foyer»: <http://www.foyer.be>

Politique des grandes villes:

<http://www.politiquedesgrandesvilles.be>

Site de la région Bruxelles-Capitale:

<http://www.bruxelles.irisnet.be>

Site de la Ville de Bruxelles: <http://www.bruxelles.be>

## TURIN

ALLASINO Enrico (2002), «Turin/Italie: Une prise de conscience récente», In *Les cahiers Millénaire 3*, n° 28 (Intégration et cohésion sociale en Europe), p. 9-13.

EUROPEAN FOUNDATION FOR THE IMPROVEMENT OF LIVING AND WORKING CONDITIONS/CITIES FOR LOCAL INTEGRATION POLICY (2009), *Diversity policy in employment and service provision. Case Study Turin, Italy*, [http://ec.europa.eu/ewsi/UDRW/images/items/itpr\\_1108\\_998036534.pdf](http://ec.europa.eu/ewsi/UDRW/images/items/itpr_1108_998036534.pdf) (consulté le 22 juillet 2011).

WINKLER Astrid (2008), *Case Study 2: Torino's Associazione Apolié drop-in centre. Report to the Academy for Sustainable Communities*, <http://eprints.lse.ac.uk/5130/1/CASEreport51.pdf> (consulté le 18 mai 2011).

### LIENS PRINCIPAUX

Bureau pour la Pastorale des Migrants:

<http://www.migrantitorino.it>

Site de la Ville de Turin: <http://www.comune.torino.it>

Bureau pour les étrangers: <http://www.comune.torino.it/stranieri-nomadi/stranieri/torino.htm>

## LAUSANNE

BUREAU LAUSANNOIS POUR L'INTEGRATION DES IMMIGRES (2010), Lausanne 2016 – Construire l'égalité. Pistes d'action pour favoriser l'égalité des chances et l'intégration des étrangers et des étrangères, juin 2010, <http://www.lausanne.ch/Tools/GetLinkedDoc.asp?File=17945.pdf&Title=%22Lausanne+2016+-+Construire+l%E9galit%E9%22> (consulté le 5 juillet 2011).

KESSLER Daniel (2009), *Evaluation du dispositif lausannois d'intégration. Rapport* (Version du 26 août 2009), <http://www.lausanne.ch/Tools/GetLinkedDoc.asp?File=17784.pdf&Title=Evaluation+du+dispositif+lausannois> (consulté le 5 juillet 2011).

MUNICIPALITE DE LAUSANNE (2003), *Politique communale d'intégration et de naturalisation des immigrés. Réponse aux motions Pierre Zwahlen et Oscar Tosato. Rapport-préavis N° 2003/29*, <http://www.lausanne.ch/Tools/GetLinkedDoc.asp?File=4918.pdf&Title=Version+int%E9grale+du+pr%E9avis> (consulté le 4 juillet 2011).

### LIENS PRINCIPAUX

Bureau lausannois pour l'intégration des immigrés:

<http://www.lausanne.ch/bli>

Forum des étrangers et étrangères:

<http://www.forumetrangers.ch>

Statistiques: <http://www.scris-lausanne.vd.ch>

## INTRODUCTION ET CONCLUSION

ANDERSON George (2008), *Fédéralismus*, Opladen.

CARRERA Sergio (2008), *Benchmarking Integration in the EU. Analyzing the debate on integration indicators and moving it forward*, Gütersloh (Bertelsmann Stiftung).

CIRE - COORDINATION ET INITIATIVE POUR REFUGIES ET ETRANGERS (2009), *Les politiques d'intégration en Europe*, Bruxelles (Octobre), [http://www.cire.be/ressources/rapports/analyse\\_10\\_09-politique\\_integration\\_europe.pdf](http://www.cire.be/ressources/rapports/analyse_10_09-politique_integration_europe.pdf) (consulté le 30 mai 2011).

COMMISSION OF THE EUROPEAN COMMUNITIES (2006), *Commission Staff Working Document. Second Annual Report on Migration and Integration*, Brussels, 30.06./SEC(2006) 892, [http://www.cizinci.cz/files/clanky/386/SEC\\_2006\\_892\\_EN\\_DOCUMENTDETRAVAIL\\_p.pdf](http://www.cizinci.cz/files/clanky/386/SEC_2006_892_EN_DOCUMENTDETRAVAIL_p.pdf) (consulté le 30 mai 2011).

CONSEIL DE L'UNION EUROPEENNE (2004), Communiqué de presse 2618ème session du Conseil Justice et affaires intérieures, Bruxelles, le 19 novembre (14615/04 Presse 321), [http://www.euromed-migration.eu/e1152/e1537/e2138/e2289/e1167/e1195/FRpolitiquedintegrationdesimmigrdansluewg2s3paris-1214012009cancelled\\_eng.pdf](http://www.euromed-migration.eu/e1152/e1537/e2138/e2289/e1167/e1195/FRpolitiquedintegrationdesimmigrdansluewg2s3paris-1214012009cancelled_eng.pdf) (consulté le 15 août 2011).

HERVE Julie (2009), *Intercultural Cities. A journey through 23 European cities*, [s.l.], publication dans le cadre du réseau EURO-CITIES, accessible en ligne [http://kultura.lublin.eu/pi/6040\\_1.pdf](http://kultura.lublin.eu/pi/6040_1.pdf) (consulté le 11 août 2011).

HÄUSSERMANN Hartmut/KAPPHAN Andreas (2008), «Integrationspolitik der Städte – ein Paradigmenwechsel», In Bommes, Michael/ Krüger-Potratz, Marianne (éditeurs), *Migrationsreport 2008*, Francfort-sur-le-Main, p. 15 – 47.

PENNINX Rinus (2009), «Decentralising integration policies. Managing migration in cities, regions and localities », In *Policy Network Paper*, London, novembre.

SACKMANN Rosemarie (2001), «Integration von Zuwanderern in Frankreich und in den Niederlanden», In *Deutsche Zeitschrift für Kommunalwissenschaft*, 40 (1), p. 80-96.

